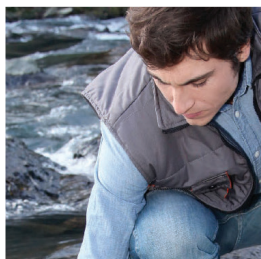
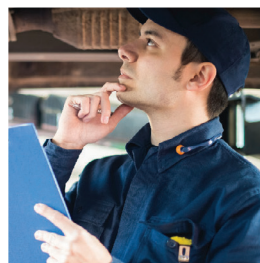




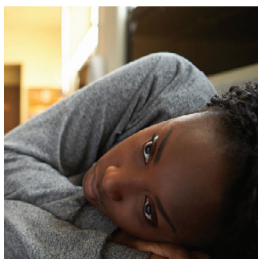
LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Perspectives
pour la révision de
la stratégie Europe 2020

Alain Delmas

Jun 2015



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Les éditions des
Journaux officiels

2015-18
NOR : CESL1100018X
Lundi 6 juillet 2015

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 23 juin 2015

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par

M. Alain Delmas, rapporteur

au nom de la
section des affaires européennes et internationales

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 24 février 2015 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé : *Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020*. La section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier, a désigné M. Alain Delmas comme rapporteur.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	5
■ Avis	9
■ Introduction	9
■ Un bilan éloigné des objectifs affichés	9
■ Des objectifs initiaux clairement énoncés	9
➤ L'emploi	10
➤ La recherche et le développement	10
➤ Le changement climatique et l'énergie	10
➤ L'éducation	10
➤ La pauvreté ou l'exclusion sociale	10
➤ Les initiatives phares	11
■ Des résultats largement insuffisants	11
➤ La situation au niveau de l'Union européenne	11
➤ La situation en France	12
➤ La situation dans les autres États membres	14
■ L'impact de la crise économique et de sa gestion dans les résultats	16
➤ Une crise financière et économique au rôle décisif	16
➤ Le déséquilibre de la gouvernance	18
■ Les enjeux du renouvellement de la stratégie	18
■ Des questions et des pistes pour assurer une intégration équilibrée des composantes économique, sociale et environnementale	20
■ Faut-il revoir la méthode ?	20
■ Comment associer les organisations de la société civile ?	21
■ Quelle articulation avec le plan d'investissement présenté par la Commission ?	23

■ Comment mieux prendre en compte les objectifs de la stratégie Europe 2020 dans le semestre européen ?	24
■ Des objectifs réalisables à maintenir mais à préciser	26
➤ L'insuffisance d'un critère unique en matière d'emploi	26
➤ Le dialogue social comme une composante de la stratégie	27
➤ L'introduction de meilleures garanties en matière de lutte contre la pauvreté	27
➤ La diversification des indicateurs en matière environnementale	27
➤ L'élargissement de l'approche « recherche et développement »	27
■ Au-delà des objectifs actuels, repenser la stratégie dans un monde en mutation	28
➤ Les limites du PIB au cœur des réflexions	28
➤ Vers un modèle durable de croissance	29
■ Conclusion	32

■ **Déclaration des groupes** _____ **33**

■ **Scrutin** _____ **50**

Annexes _____ **52**

Annexe n° 1 : composition de la section des affaires européennes et internationales _____ 52

Annexe n° 2 : liste des personnes auditionnées _____ 54

Annexe n° 3 : les cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 _____ 56

Annexe n° 4 : calendrier du semestre européen _____ 58

Annexe n° 5 : bibliographie _____ 59

Annexe n° 7 : table des sigles _____ 61

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020¹

Synthèse de l'avis

Lancée en 2010, la stratégie Europe 2020 met l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne, d'en améliorer la compétitivité et la productivité et de jeter les bases d'une économie sociale de marché durable. Dans cette perspective, elle a fixé comme objectifs :

- 75 % de la population entre 20 et 64 ans dotée d'un emploi ;
- 3 % du PIB consacrés à la R&D ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990 ;
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie pour atteindre 20 % ;
- 20 % d'accroissement dans l'efficacité énergétique ;
- Un taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation inférieur à 10 % et au moins 40 % des 30 - 34 ans diplômés de l'enseignement supérieur ou équivalent ;
- Réduction de la pauvreté d'au moins 20 millions des personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

En dépit de résultats obtenus dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de l'éducation et de la lutte contre l'abandon scolaire, le bilan à ce jour reste mitigé en particulier s'agissant des dépenses dédiées à la recherche et au développement, de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La crise financière et économique qui sévit en Europe depuis 2008 n'explique qu'en partie ces résultats. Les réponses apportées et les mesures prises aux niveaux national et européen sous la forme de politiques budgétaires et monétaires contraignantes fournissent aussi une clé pour expliquer ces résultats décevants.

Dans ce contexte général, la Commission européenne devrait proposer à la fin de cette année, une série de propositions visant à réviser la stratégie Europe 2020.

Le CESE entend souligner l'importance de ce projet pour l'Union européenne (UE) plus que jamais nécessaire à l'heure où le scepticisme des citoyens grandit sur les finalités de la construction européenne.

Les pistes de propositions du CESE

Dans un premier temps, le CESE émet plusieurs propositions, réalisables à court terme, de nature à remédier et à mieux intégrer, sur un plan d'égalité, les trois composantes de la stratégie : économique, sociale, environnementale.

Dans un second temps, le CESE vise, au-delà de ces ajustements nécessaires, à dessiner les contours d'une nouvelle stratégie plus ambitieuse, résolument tournée vers le développement durable, modèle qui permettrait à l'Europe de s'adapter aux nouveaux défis du monde.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté à l'unanimité des votants. (voir l'ensemble du scrutin en annexe).

Revoir la méthode dans un sens plus contraignant et associer les organisations de la société civile

À l'exception des objectifs en matière de changement climatique et d'énergie qui s'insèrent dans un corpus juridiquement contraignant, chaque pays a pu fixer ses propres objectifs, lesquels se sont souvent révélés peu ambitieux.

La méthode « souple », la « pression par les pairs », qui sous-tendent la stratégie Europe 2020, semblent avoir marqué leurs limites eu égard aux résultats atteints.

Aussi, le CESE suggère :

- **Une inscription de l'ensemble des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans un cadre plus formel, plus contraignant à l'instar des objectifs de la gouvernance économique.**

Le CESE est, par ailleurs, consulté chaque année par le gouvernement sur le projet de Programme national de réforme (PNR). S'il se félicite de cette consultation, il regrette cependant des délais de réponse très courts et, surtout, le manque de suivi de ses contributions transmises à la Commission en annexe du PNR. Il plaide pour :

- Une amélioration de la visibilité et de l'impact des travaux du CESE par une saisine plus en amont et un dialogue interactif avec les autorités publiques.

Enfin, notre assemblée milite pour :

- **Un renforcement du processus démocratique, par l'institution de vrais espaces de dialogue et de concertation.** Tant au niveau national qu'au plan européen, le constat est sans ambiguïté : la société civile et ses organisations ne sont pas ou peu associées de manière appropriée dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Donner un rôle central à la stratégie Europe 2020 dans les grandes politiques de l'Union européenne

Le CESE met en avant trois raisons :

- Il est devenu de plus en plus difficile de distinguer au fil des années le degré de priorité donné aux stratégies ou politiques de dimension transversale : Europe 2020, semestre européen, Plan d'investissement de la Commission, Plan d'action climat/énergie...
- Ces actions non coordonnées, non hiérarchisées, aux temporalités différentes, brouillent l'horizon des acteurs et ne facilitent pas l'appréhension de l'avenir de la construction européenne à moyen terme.
- Ainsi se pose la question de la cohérence et du **risque de marginalisation**, de dilution, voire d'abandon pur et simple de **la stratégie Europe 2020 qui, malgré ses imperfections, demeure la seule stratégie qui a vocation à organiser un équilibre respectant les dimensions économique, sociale, environnementale.**

Enrichir la définition des cinq objectifs pour mieux tenir compte de la réalité

Plutôt que d'augmenter le nombre, d'autant que leur abondance fut une des critiques adressées à la stratégie de Lisbonne, il semble plus pertinent **d'affiner les objectifs actuels et d'introduire quelques cibles intermédiaires** :

- **Compléter le critère en matière d'emploi** par une batterie d'indicateurs mesurant la qualité des emplois : taux de précarité, de temps partiel (volontaire ou contraint), de chômage des jeunes, du chômage de longue durée ;
- **Faire du dialogue social** une composante de la stratégie ;
- **Introduire de meilleures garanties en matière de pauvreté et de lutte contre l'exclusion sociale** ;
- **Diversifier les indicateurs en matière environnementale** ;
- **Élargir l'approche recherche et développement.**

Repenser la stratégie pour répondre aux nouveaux enjeux mondiaux

La crise économique et financière de 2008 a remis à l'ordre du jour les interrogations sur la finalité de la croissance. De nombreuses organisations internationales - Nations unies, Banque mondiale, OCDE - et plusieurs travaux, ont aujourd'hui bien mis en relief que le seul Produit intérieur brut (PIB) ne saurait constituer une mesure pertinente pour une évaluation de la qualité de la croissance.

Dans le droit fil de ces débats, le CESE propose :

- de prendre pleinement en compte, dans la révision de la stratégie UE 2020, les Objectifs de développement durable (ODD) appelés à être adoptés à l'ONU en septembre 2015. Cette démarche concourrait à une nouvelle définition du bien-être et du progrès des sociétés, plus étendue que celle qui ne couvre que la seule croissance économique ;
- de poursuivre, pour conduire l'UE sur la voie d'un autre modèle de développement plus équilibré, les réflexions autour des indicateurs engagées, en particulier dans la communication de la Commission 2009 intitulée *Le PIB et au-delà mesurer le progrès dans un monde en mutation*.

Avis

Introduction

La stratégie Europe 2020, qui a été adoptée par le Conseil européen de juin 2010, constituait une relance de la stratégie de Lisbonne (2000-2010).

L'objectif affiché de la stratégie Europe 2020 est de renforcer la compétitivité et l'emploi dans l'UE, en s'attaquant aux difficultés structurelles, tout en assurant sa cohésion économique, sociale et territoriale au bénéfice de ses citoyens.

Aujourd'hui, le bilan qui peut être dressé est mitigé : en dépit de résultats obtenus dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de l'éducation et de la lutte contre l'abandon scolaire, l'on constate des signes préoccupants s'agissant des dépenses pour la recherche et le développement, de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La crise est en partie responsable de cette situation. Mais l'architecture actuelle de la gouvernance qui subordonne les objectifs d'Europe 2020 aux objectifs du semestre européen mérite débat.

Au-delà, c'est l'efficacité de cette stratégie conçue pour parvenir à renouer avec la croissance et l'emploi qui suscite des interrogations.

Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé de mai à octobre 2014 une consultation publique auprès des parties prenantes et elle devrait faire connaître, à la fin de l'année 2015, une série de propositions révisant la stratégie Europe 2020.

Le CESE saisit cette opportunité pour, après avoir identifié les limites et les avancées de la stratégie lancée en 2010, formuler des préconisations pour les cinq prochaines années et au-delà.

Un bilan éloigné des objectifs affichés

Des objectifs initiaux clairement énoncés

En dehors d'un cercle d'experts et d'acteurs de la construction européenne, il faut constater que la stratégie Europe 2020 reste, plus de cinq ans après son lancement, largement méconnue.

Une présentation pédagogique des principales actions est nécessaire sans oublier que derrière l'aridité des statistiques, des chiffres et des tendances, il convient de saisir les réalités individuelles et collectives de millions de personnes qui, parmi les cinq cents millions d'européens, vivent en situation de vulnérabilité économique et sociale.

Car, derrière la question humaine que posent les conditions de vie des plus modestes, l'aggravation de la pauvreté est aussi une menace pour la cohésion en Europe.

La stratégie repose sur **trois domaines prioritaires interconnectés** et se renforçant mutuellement :

- une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- une croissance durable : promouvoir une économie sobre en carbone, économe dans la consommation des ressources et compétitive ;
- une croissance inclusive : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Les progrès en matière de croissance sont évalués en fonction de **cinq objectifs principaux**. Cet ensemble limité d'objectifs à l'échelle de l'UE est transposé en objectifs nationaux dans chaque pays de l'UE, pour refléter les différentes situations et circonstances. Pour réaliser ces objectifs, la Commission propose une série de **sept « initiatives phares »**.

L'emploi

L'objectif est de porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes de 20 à 64 ans, notamment à travers l'augmentation de la participation des jeunes.

La recherche et le développement

L'objectif est d'augmenter le niveau des investissements publics et privés combinés dans ce secteur à 3 % du PIB de l'UE.

Le changement climatique et l'énergie

Les objectifs sont de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 ; d'augmenter la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie pour la faire passer à 20 %, et de s'acheminer vers une augmentation de 20 % de notre efficacité énergétique.

L'éducation

L'objectif est d'améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à faire passer le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et en portant à 40 % au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou ayant atteint un niveau d'études équivalent.

La pauvreté ou l'exclusion sociale

L'objectif est de faire sortir au moins 20 millions de personnes du risque de pauvreté et d'exclusion (situation définie par trois paramètres : personnes en risque de pauvreté, personnes en privation matérielle sévère, personnes à faible intensité de travail).

Les initiatives phares

Pour réaliser ces objectifs, des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie. Ce sont les sept initiatives phares suivantes :

- « Une stratégie numérique pour l'Europe » ;
- « Une union de l'innovation » ;
- « Jeunesse en mouvement » ;
- « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » ;
- « Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation » ;
- « Une stratégie pour de nouvelles compétences et de nouveaux emplois » ;
- « Une plateforme européenne contre la pauvreté ».

Au total, par rapport à la stratégie de Lisbonne (2000-2010), la stratégie Europe 2020 a gagné en lisibilité, ce qui était le but recherché, grâce à la réduction du nombre d'objectifs, à l'identification d'initiatives-phares et à la définition de cibles quantifiées pour chacun des 5 grands objectifs retenus.

Des résultats largement insuffisants

Une importante communication de la Commission européenne du 19 mars 2014, dresse un état des lieux qui fait ressortir les principales tendances à mi-parcours.

Par souci de clarté, nous examinerons successivement la situation moyenne dans l'UE, en France et dans certains États membres.

La situation au niveau de l'Union européenne

□ *L'emploi*

Se situant à 69,2 % en 2014, le **taux d'emploi** dans l'UE a stagné au cours de ces dernières années et reste en deçà de l'objectif de la stratégie Europe 2020 consistant à avoir un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans d'ici à 2020.

□ *La recherche et le développement*

Avec un pourcentage du PIB s'élevant à 2,02 % en 2013, les dépenses intérieures brutes de **R&D** dans l'UE restent presque 1 point en-deçà de l'objectif de 3 %.

À titre de comparaison internationale (chiffres OCDE), ces pourcentages s'élèvent à 3,5 % pour le Japon, 2,8 % pour les USA et 2 % pour la Chine en forte progression (0,9 % en 2000).

□ *Le changement climatique et l'énergie*

Concernant, en revanche, les émissions de gaz à effet de serre, l'UE est sur le point de parvenir à son objectif (18,1 % en 2012) d'une réduction de 20 % par rapport au niveau de 1990 et pourrait le dépasser.

Avec 15 % en 2013, l'UE est sur la voie de réaliser l'objectif de la stratégie Europe 2020 visant à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

En matière d'efficacité énergétique, les résultats actuels (1 104 millions de tonnes d'équivalent pétrole de consommation d'énergie finale et 1566 Mtep de consommation d'énergie primaire) laissent à penser que les objectifs 2020 seront atteints (respectivement 1086 et 1403 Mtep).

Le ralentissement de l'économie européenne pendant cette période explique pour une large part ces résultats.

□ *L'éducation*

Le taux d'abandon scolaire des jeunes de 18 à 24 ans, qui est de 12 % en 2013, est en baisse constante depuis 2000, mais reste jusqu'à présent au-dessus de l'objectif de 10 % fixé.

Avec 36,9 %, des progrès ont été accomplis sur la voie de la concrétisation de l'objectif de la stratégie Europe 2020 consistant à parvenir à 40 % de **diplômés de l'enseignement supérieur** (ou équivalent).

□ *La pauvreté ou l'exclusion sociale*

L'objectif de la stratégie Europe 2020 visant à **faire en sorte que 20 millions de personnes cessent d'être menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale** ne sera pas réalisable puisque le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est passé de 116 millions en 2008 à plus de 121,4 millions en 2013, soit plus de 25 % de la population européenne.

Selon les définitions retenues par Europe 2020, ces données recouvrent trois types de population :

- celle qui présente un risque de pauvreté dès lors que son revenu est inférieur à 60 % du revenu médian observé au niveau national (revenu médian = niveau de revenu en dessous duquel se trouve le revenu de 50 % de la population nationale) ;
- celle en situation de privation matérielle sévère, qui sont les personnes dont les conditions de vie sont contraintes par un manque de ressources et font face à au moins quatre privations matérielles².
- celle vivant dans un foyer à faible intensité de travail où les adultes (âgés de 18 à 59 ans) ont travaillé moins de 20 % de leur capacité potentielle au cours de l'année passée.

La situation en France

□ *L'emploi*

Globalement, le taux d'emploi pour la tranche d'âge 20-64 ans se situe à 69,8 % contre 69,2 % en moyenne dans l'Union européenne.

Mais cette moyenne masque des réalités très contrastées :

- le taux d'emploi est de 73,6 % pour les hommes et de 66,2 % pour les femmes ;
- le taux d'emploi des jeunes (15-25ans) est de 28,4 % (Allemagne : 63,5 % ; Royaume-Uni : 59,6 %) ;

² Incapacité à payer son loyer ou ses factures, à chauffer correctement son logement, à faire face à des dépenses imprévues, à manger chaque jour une portion protéinée, à s'offrir une semaine de vacances hors du domicile, à posséder une voiture, une machine à laver, une télévision, un téléphone.

- le taux d'emploi des « seniors » (55-65 ans) est de 45,6 % (Allemagne : 63,5 % ; Royaume-Uni : 59,6 %)
- le taux d'emploi à temps partiel (CDD, intérim, apprentissage) s'élève à 18,4 % avec une différenciation par genre très forte : 7,2 % pour les hommes et 30,6 pour les femmes ;
- chez les 15-24 ans, plus de la moitié des emplois occupés sont à temps partiel (contre un emploi sur six en 1982) ;
- le sous-emploi (travailleurs à temps partiels souhaitant accroître leur temps de travail et étant disponibles pour le faire) est de 6,4 % (dont trois quarts de femmes).

L'objectif d'un taux d'emploi de 75 % à l'horizon 2020 supposerait, pour s'en rapprocher, que les conditions du retour de la croissance soient réunies notamment pour résorber les déficits d'emploi et, notamment, pour les jeunes et les « seniors ».

□ *La recherche et le développement*

La part du PIB consacrée à la recherche s'élève à 2,3 % contre 2,02 % dans l'UE. Dans ce domaine également, l'objectif de 3 % fixé dans le cadre de la stratégie paraît difficilement atteignable.

□ *Le changement climatique et l'énergie*

Les émissions de Gaz à effet de serre (GES) mesurées par rapport à l'indice de l'année 1990 ont baissé de 11,4 % (2012), alors que l'objectif à atteindre pour 2020 est de 20 %.

La part des énergies renouvelables atteint 14,2% et se situe dans la moyenne européenne (objectif 2020 : 20 %).

S'agissant de l'efficacité énergétique, l'évolution de la consommation d'énergie primaire (245,8 millions de tonne d'équivalent pétrole) et de la consommation d'énergie finale (152,8 Mtep) devrait permettre d'atteindre les niveaux requis en 2020 (236,3 et 131,4 Mtep).

□ *L'éducation*

Le taux de jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, ne possédant aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges et ne poursuivant ni études, ni formation est de 8,5 % en 2014. La France se situe ainsi dans une position nettement plus favorable que la moyenne européenne (12 %) et à seulement 1 point de l'objectif national qu'elle vise dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur des 30-34 ans s'élève à 44,1 % (chiffre 2014). Ce score s'est amélioré de plus de 10 points depuis le début des années 2000. La France se situe ainsi au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (36,9 %).

□ *La pauvreté ou l'exclusion sociale*

Même si la situation est un peu moins dégradée que dans la moyenne de l'UE, 11,2 millions de personnes en 2013 sont en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale en France, soit 18,1 % de la population, contre 20 % en Allemagne, 24 % au Royaume-Uni et 25 % dans l'UE. Ces chiffres ne sauraient cependant pas occulter les souffrances individuelles et collectives vécues par des millions de personnes dans leur vie quotidienne.

□ Les sept initiatives phares

La mise en œuvre de chacune des initiatives phares susmentionnées, dont l'objectif est de favoriser la croissance et l'emploi, suppose une implication déterminée des États membres.

Malheureusement, force est de constater que ces programmes n'ont été que partiellement mis en œuvre et, contrairement aux cinq objectifs, ne font l'objet d'aucune évaluation dans le cadre du programme national de réforme de la France transmis chaque année à la Commission européenne, ce que l'on peut regretter.

C'est le cas également des autres États membres.

La situation dans les autres États membres

Quels sont les résultats dans d'autres pays de l'UE, dans le domaine social, à savoir l'emploi, la pauvreté, et l'éducation ?

En 2014, cinq pays - l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, l'Autriche et la Suède - ont atteint l'objectif d'un taux d'**emploi** pour la population âgée de 20 à 64 ans supérieur à 75 %, un seul y parvenant en matière d'emploi féminin (la Suède). Certains pays qui avaient atteint cet objectif en 2008 (dont la Finlande, le Royaume-Uni, l'Estonie et la Lettonie) ont décroché de la cible. Il faut ici mentionner qu'il s'agit d'un objectif global qui ne prend pas toutefois en compte la qualité des emplois.

Le risque de **pauvreté** et **d'exclusion sociale** a augmenté dans la majorité des pays européens et de façon particulièrement importante en Grèce (3 millions en 2008 et 4 millions en 2014) en Espagne (11,12 millions et 12,6 millions), en Italie (15 millions et 17,3 millions) et au Royaume-Uni (14 millions et 15,5 millions).

Dans une analyse sur l'aggravation de la pauvreté dans l'UE depuis cinq ans, M. Jérôme Vignon, président de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale (article « Pauvretés nouvelles, pauvretés cachées dans l'Union européenne », 2015), fait observer qu'avec un taux de pauvreté monétaire relative (le taux de pauvreté monétaire relative le plus souvent utilisé dans les comparaisons intra européennes mesure la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian) proche de 20 %, les jeunes de 18 à 25 ans sont nettement plus touchés que les générations sorties d'activité depuis la fin des années 2010 (13 %).

Outre cette distinction générationnelle, l'auteur de l'article souligne que, dans de nombreux pays européens, cinq groupes méritent une attention spécifique :

- l'accroissement de la pauvreté des enfants (les jeunes de moins de 18 ans) constitue sans doute l'élément le plus préoccupant pour l'avenir dans presque tous les pays de l'UE ;
- parmi les familles pauvres, les familles monoparentales – dont le chef est généralement une femme – comptent parmi les plus défavorisées, situation guère surprenante dans la mesure où le sous-emploi et la précarité touchent plus particulièrement les femmes. En France, en 2010, 4,7 millions de femmes avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté soit 964 euros mensuels pour une personne seule. 70 % des « travailleurs pauvres » sont des femmes et le risque de précarisation est aggravé pour les familles monoparentales dont 33 % ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté selon une étude du CESE du 11 février 2013 *Femmes et précarité*, (rapporteurs : Evelyne Duhamel et Henri Joyeux) ;

- également un peu partout en Europe, on observe des taux élevés de pauvreté parmi les travailleurs indépendants, des professions de l'agriculture, du bâtiment et du commerce ;
- en outre, chez les hommes vivant seuls, actifs ou retraités, après une rupture familiale et/ou professionnelle, la pauvreté est fréquente ;
- enfin, depuis deux à trois ans, l'UE connaît une forte augmentation des demandeurs d'asile en provenance de pays proches mais aussi et, récemment, l'arrivée dans des conditions d'extrême pauvreté de migrants chassés de leurs pays d'origine où sévissent de graves conflits et qui font l'objet de trafics humains.

De plus, et comme le relève la Commission européenne dans son dernier rapport³, l'augmentation de la pauvreté dans l'UE prend des formes nouvelles et durables avec l'extension du phénomène des « travailleurs pauvres ».

Ce concept utilisé pour rendre compte de la concomitance de deux situations individuelles a priori contradictoires : travailler et appartenir à un ménage pauvre, révélé initialement outre-Atlantique, touche désormais la plupart des pays européens à des degrés divers.

Ce phénomène en progression est, en outre, susceptible de s'ancrer dans la durée, du fait notamment de la polarisation des salaires et d'une dégradation de la qualité des emplois (les emplois nouvellement créés sont dans une proportion importante à temps partiel ou temporaire).

Concernant l'éducation, l'un des deux objectifs de la stratégie est de ramener à moins de 10 % la proportion de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation.

En 2013, 9 États membres, à savoir le Danemark, la Slovénie, la République tchèque, la Suède, le Luxembourg, l'Autriche, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie, avaient déjà satisfait leurs objectifs respectifs, mais il est à noter que certains de ces pays avaient défini des objectifs moins ambitieux que d'autres États membres. L'Allemagne, la Belgique, la Croatie, les Pays-Bas et la Finlande approchent également de leur objectif, alors que l'Espagne, le Portugal, Malte et la Roumanie en sont encore éloignés.

Le second objectif est d'accroître le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur (40 % de jeunes âgés de 30 à 34 ans ayant achevé un cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent).

En 2013, 9 États membres, la Lettonie, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, la Suède, la Lituanie, Chypre, l'Allemagne et l'Autriche, avaient déjà rempli leur objectif national.

Mais, compte tenu des objectifs plus ou moins élevés que se fixe chaque État membre, il semble préférable de mesurer les évolutions dans le temps. On observe alors que depuis les années 2000, des progrès significatifs ont été réalisés sur le chemin de la réalisation de ces deux objectifs en matière d'éducation.

Dans l'UE, selon Eurostat, on observe que la part des jeunes quittant prématurément l'école a diminué régulièrement, passant de 17 % en 2002 à 11,1 % en 2014 et que les femmes sont moins affectées que les hommes par le phénomène de la sortie prématurée de l'éducation et la formation.

3 *EU Employment and Social Situation*, septembre 2014.

La part des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur a augmenté constamment, passant de 23,6 % en 2002 à 37,9 % en 2014. Cette tendance est encore plus significative pour les femmes (de 24,5 % en 2002 à 42,3 % en 2014) que pour les hommes (de 22,6 % à 33,6 %).

On peut conclure que l'UE se rapproche de ses objectifs Europe 2020 en matière d'éducation.

L'impact de la crise économique et de sa gestion dans les résultats

La crise qui a débuté en Europe en 2008, a eu une incidence négative sur la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Mais l'architecture actuelle de la gouvernance, fortement axée sur les politiques budgétaires et monétaires a conduit à subordonner les objectifs d'Europe 2020 à ceux du semestre européen.

Une crise financière et économique au rôle décisif

L'examen des résultats de la stratégie Europe 2020 doit tenir compte de la crise économique et financière de ces dernières années.

Cette crise est analysée de la manière suivante par la Commission européenne.

En 2009, l'économie européenne a été frappée d'une crise sans précédent, son PIB se contractant de 4,5 %. En 2010, le répit dans le déclin économique s'est avéré de courte durée et les années 2011 et 2012 ont à nouveau été marquées par des tendances négatives. Une reprise progressive est constatée en 2013.

Le chômage a crû fortement, passant de 7,1 % en 2008 au niveau record de 10,9 % en 2013. Compte tenu du décalage entre le début de la reprise et la création nette d'emplois, le taux de chômage ne devrait reculer que lentement dans un avenir proche (10,4 % en 2015). La situation s'est enracinée au fil du temps.

Le chômage de longue durée, à savoir le pourcentage de la population active sans emploi depuis plus d'un an, a augmenté de 2,1 points entre 2008 et 2012 (passant de 2,6 % à 4,7 %). Cela pourrait être le signe d'une hausse du chômage structurel, lourde de conséquences pour la population active et le potentiel de croissance de l'économie, ainsi que pour le tissu politique et social de l'Union, conduisant notamment à un accroissement de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Certes, la situation varie très sensiblement d'un pays et d'une région à l'autre, les taux de chômage allant de 5 % en Autriche à 27,6 % en Grèce en 2013. Si tous les groupes d'âge sont concernés, la situation est particulièrement délicate pour les personnes de plus de 55 ans et pour les jeunes, le taux de chômage des jeunes (pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans sans emploi) atteignant 23,3 % en moyenne dans l'UE en 2013 et même 59,2 % en Grèce et 55,7 % en Espagne. L'augmentation de la part des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études et ne suivent pas de formation (les « NEET » *neither in education, employment or training*), qui atteignait 13,2 % en 2012, est une autre source de préoccupation majeure. Les politiques d'austérité draconienne imposées par la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, FMI) à certains pays, ont aggravé le caractère récessif de la crise de 2008 et plongé ces pays dans le chômage de masse.

Aujourd'hui, selon les dernières prévisions économiques de la Commission européenne de mai 2015, la croissance devrait augmenter légèrement pour atteindre 1,8 % (1,5 % dans la zone euro) en 2015 et 2,1 % (1,9 % dans la zone euro) en 2016.

En légère baisse, le taux de chômage devrait toutefois rester élevé (9,6 % dans l'Union, (10,5 % dans la zone euro en 2015), avec des écarts importants, quoiqu'en réduction selon les États (4,6 % en Allemagne et 25,6 % en Grèce en 2015).

L'inflation devrait rester faible dans l'UE et la zone euro en 2015 (0,1 %).

Enfin, les déficits publics devraient poursuivre leur diminution, pour atteindre 2,5 % du PIB dans l'Union (2 % dans la zone euro) et l'endettement public devrait culminer à 88 % du PIB (94 % dans la zone euro).

Mais au total sur ces sept dernières années, tandis que l'économie mondiale témoigne depuis 2008, malgré des risques et des tensions, de signes d'une croissance plus robuste, l'UE a enregistré des performances économiques et sociales plus mauvaises que ses concurrents mondiaux.

En tout état de cause et au-delà des appréciations que l'on peut porter sur l'amplitude et les spécificités de la crise, il ressort bien qu'en 2010, lors du lancement de la stratégie Europe 2020, l'ampleur et la durée de la crise sont restées largement sous estimées.

S'il existait déjà des différences importantes d'un endroit à l'autre de l'UE avant la crise, cette dernière, par sa gravité, a révélé toute une série de déséquilibres accumulés au fil des ans que la stratégie de Lisbonne n'était pas parvenue à résoudre.

Cette crise a mis en lumière la question déjà ancienne dans les économies et sociétés européennes, de l'efficacité et de l'équité de la richesse produite et distribuée au moyen de la croissance. Si le PIB et la richesse ont continué de croître dans l'ensemble, les inégalités augmentent, en Europe, comme dans d'autres pays développés, depuis le milieu des années 1980. De nos jours, et selon la Commission⁴, la répartition des revenus dans l'UE présente de profondes inégalités : en moyenne, les 20 % de revenus les plus élevés ont gagné 5,1 fois plus que les 20 % de revenus les plus bas en 2012.

La crise aurait entraîné une nouvelle augmentation des inégalités et exercé une pression encore plus forte sur les systèmes de redistribution. La question de l'équité de la distribution des revenus accentue à son tour la difficulté de relever les défis auxquels sont confrontées les économies européennes.

La crise a également creusé ou renforcé les disparités territoriales au sein des États membres et entre États membres.

Si la crise est un facteur explicatif, les politiques menées dans cette période ont également joué un rôle dans les résultats obtenus.

4 Communication du 5 mars 2014 sur l'état des lieux de la stratégie Europe 2020.

Le déséquilibre de la gouvernance

Force est de reconnaître que l'architecture actuelle de la gouvernance se traduit par une distorsion structurelle selon laquelle la dimension économique l'emporte sur les dimensions sociale et environnementale.

Confrontée à une augmentation de la dette souveraine, une instabilité financière contagieuse et une croissance faible, voire négative, des mesures immédiates et d'autres à caractère systémique ont été prises, en particulier au sein de la zone euro : mise en place d'une capacité de prêt pour les pays en proie à des difficultés financières, renforcement des règles en matière de gouvernance économique, régulation et surveillance financières.

Les mesures de politique monétaire et budgétaire prises par la Commission en concertation avec les États membres, ont conduit dans certains cas à des politiques d'austérité, qui ont eu pour conséquences de freiner les investissements et les salaires, d'affaiblir les systèmes de protection sociale, dont on connaît le rôle d'amortisseurs en période de crise dans certains pays, de maintenir un chômage de masse, et de peser sur la croissance.

Comme le soulignait l'avis du CESE *L'Union européenne à la croisée des chemins* adopté le 13 mai 2014 (rapporteur : Christophe Quarez) : « Pour certains États, elles se manifestent par des coupes très significatives dans les dépenses sociales et d'éducation, des réductions des salaires nominaux et des licenciements massifs. Le FMI a d'ailleurs fait le constat qu'il avait insuffisamment apprécié l'impact, en Grèce, en Irlande et au Portugal, des politiques d'ajustement budgétaire et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les effets secondaires pervers de recommandations destinées à restaurer la croissance ».

Les enjeux du renouvellement de la stratégie

Dans un contexte où la nouvelle Commission européenne annonce, après les avoir reportées, des propositions de révision de la stratégie Europe 2020 pour la fin 2015, le **CESE souligne l'importance de ce projet pour l'UE** dans une période marquée par le scepticisme et la défiance des citoyens vis-à-vis de l'Europe.

On peut craindre, en effet, que la volonté de fixer une stratégie pour l'Europe à 5 ans et au-delà, ne soit plus une conviction partagée défendue par tous les États membres et représentants de la société civile.

En dépit de résultats décevants et face aux tenants d'un certain pragmatisme résignés à la gestion à court terme des questions européennes, le **CESE milite en faveur de la poursuite d'une stratégie à moyen terme qui a le mérite de fixer un cap.**

On peut rappeler que les stratégies de Lisbonne puis d'Europe 2020, sont présentées par leurs promoteurs comme des tentatives de réponse globale européenne aux défis de la mondialisation, caractérisée par un environnement instable dans lequel le pouvoir d'action des autorités nationales et européennes est de plus en plus contraint et inscrit dans le court terme.

De telles stratégies ont l'avantage, selon le CESE, de privilégier une approche transversale de l'action européenne, impliquant toutes les politiques de l'Union et ses déclinaisons au plan national. La fixation d'objectifs chiffrés communs, ambitieux, correspondant aux priorités politiques de l'Union européenne complétés par l'adoption d'initiatives phares

constituent, à cet égard, des instruments importants au service d'une Europe à la fois plus compétitive et plus protectrice.

Le CESE est convaincu que pour les années à venir, l'Union européenne a besoin d'une stratégie globale de moyen terme pour une croissance durable et des emplois de qualité. Cette stratégie aidera à surmonter la crise actuelle qui se prolonge dans certains pays et pourra remédier aux inégalités croissantes au niveau national entre régions et entre États du nord et de la périphérie de l'Europe.

Comme le soulignait Philippe Pochet, directeur général de l'Institut syndical européen lors de son intervention devant la section affaires européennes et internationales : « *La dimension sociale de l'intégration européenne est en train de disparaître et (la stratégie Europe 2020) est encore un des endroits où l'on a un pied sur la question de la pauvreté. La question sociale est bien plus large que la pauvreté mais au moins on y a un pied* ».

Conjointement à la dimension sociale dont l'Europe a un besoin urgent, la volonté de promouvoir une économie de la connaissance, un des trois piliers de la stratégie, est une ambition pertinente propre à mobiliser l'Europe, les États membres et les citoyens

Dans une économie au caractère chaque jour plus mondialisé, les investissements publics et privés dans la connaissance, considérée dans son acception la plus large (éducation, recherche et innovation) se révèlent cruciaux. Chacun admet que seule l'innovation, dans un contexte de vieillissement continu de la population européenne, de vive concurrence et de difficultés marquées d'approvisionnement énergétique, pourra garantir un niveau élevé de production en Europe, des salaires convenables, et donc le maintien des modèles sociaux européens.

Cependant, on ne peut que déplorer le manque d'appétence de beaucoup d'États membres pour cette stratégie ou pour tout type d'agenda pluriannuel au cours de ces dernières années.

La responsabilité de cette situation incombe à des degrés divers aux autorités européennes et nationales. Comme le CESE n'a eu de cesse de le souligner, encore dernièrement lors de son avis *L'Union européenne à la croisée des chemins* adopté le 13 mai 2014 (rapporteur : Christophe Quarez), rendre l'Europe plus proche des citoyens suppose une « *amélioration de la compréhension du fonctionnement de l'Union européenne par une politique de communication volontariste conduite par les responsables politiques eux-mêmes et guidée par un impératif d'explication autour du fonctionnement de l'UE et une exigence de réponse aux préoccupations quotidiennes des citoyens* ».

Des questions et des pistes pour assurer une intégration équilibrée des composantes économique, sociale et environnementale

Faut-il revoir la méthode ?

Au niveau de la méthode, un constat s'impose : « Europe 2020 » reprend la Méthode ouverte de coordination (MOC) qui avait été mise en place avec la stratégie de Lisbonne.

Celle-ci repose uniquement sur la « pression par les pairs » et se confronte à plusieurs limites : objectifs non contraignants ; manque de moyens pour les réaliser ; difficulté de comparabilité des réalités économiques et sociales entre États sur la base d'indicateurs harmonisés, qui reflètent seulement un dénominateur commun au sein de l'UE.

Contrairement au Pacte de stabilité et de croissance (PSC), ou même à la nouvelle procédure de l'UE concernant les déséquilibres macroéconomiques dont les valeurs de référence ou critères sont définis dans un cadre juridiquement contraignant, prévoyant notamment d'éventuelles sanctions, les objectifs d'Europe 2020 sont essentiellement politiques.

Jusqu'à présent, à l'exception des objectifs en matière de changement climatique et d'énergie, qui s'insèrent dans un corpus juridiquement contraignant, chaque pays a pu fixer librement ses propres objectifs, lesquels se sont souvent révélés peu ambitieux.

Cette méthode « souple », qui sous-tend la stratégie Europe 2020, semble avoir marqué ses limites eu égard aux résultats atteints.

Il serait souhaitable d'inscrire l'ensemble des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans un cadre plus formel plus contraignant, à l'instar des objectifs de la gouvernance économique.

Cette orientation a été appuyée par Mme Pervenche Berès, députée européenne au cours d'un entretien avec la section des affaires européennes et internationales et qui à cette occasion, a souligné que les stratégies de Lisbonne et Europe 2020 mettaient en évidence l'insuffisance d'outils de gouvernance.

Il est en effet difficilement compréhensible que le rappel et l'évaluation des objectifs soient passés sous silence dans les textes de base produits par la Commission pour le semestre européen : la priorité jusqu'à présent donnée à la gouvernance économique au détriment des autres composantes ne peut justifier une telle absence.

Depuis 2011, la Commission publie dans le cadre du semestre européen son Examen annuel de la croissance (EAC), qui sert de base aux recommandations par pays sur la politique budgétaire et le programme de réforme adressé à chaque pays en juillet.

L'initiative prise par la Commission, qui figurait dans sa communication de 2013 *Le renforcement de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire* (UEM), **et dont l'objectif est de fournir un tableau de bord des indicateurs clés en matière sociale et d'emploi mérite d'être relevée** comme une avancée notable pour notre assemblée.

Cet instrument analytique a été utilisé pour la première fois dans le cadre du semestre européen 2014 et a servi de base de travail aux services de la Commission pour élaborer les propositions de recommandations par pays.

Cependant, on peut légitimement s'interroger sur l'absence de toute référence à la stratégie Europe 2020 dans ses communications sur l'examen annuel de croissance, première étape majeure du semestre européen.

De même, les objectifs de la stratégie Europe 2020 devraient figurer chaque année dans les « recommandations par pays » approuvées par le Conseil européen de juin et qui constituent aujourd'hui le socle des politiques économiques mises en œuvre dans chaque État membre.

Il importe donc qu'une évaluation quantitative et qualitative annuelle des objectifs puisse être réalisée au cours du semestre européen. Cette méthode permettrait par ailleurs de renforcer la visibilité de la stratégie, la mise en pratique et l'appropriation de ses objectifs, tant dans les politiques publiques nationales que dans les mesures régionales ou locales

Comment associer les organisations de la société civile ?

C'est presque un euphémisme que d'affirmer que la stratégie Europe 2020 souffre d'une absence de notoriété et de popularité.

Au niveau national, le fait qu'aucune personnalité publique de premier plan ne mentionne ce projet, l'approche technocratique du processus, l'absence de débat public organisé autour des grands choix sous-tendant l'élaboration de ce processus, le fait que cette stratégie ne lie pas les États peuvent expliquer cette situation. Enfin, le peu de travaux universitaires, de commentaires de spécialistes reconnus dans ce domaine est à souligner par comparaison avec les réflexions qui ont accompagné la stratégie de Lisbonne.

Certes, les partenaires sociaux sont amenés à donner leurs avis *via* les travaux du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI). Créé en 1988, il est devenu l'instance privilégiée du dialogue entre administrations concernées et partenaires sociaux sur les sujets sociaux ayant une dimension internationale et européenne. Le CDSEI est régulièrement consulté sur l'élaboration des PNR. Cependant, il semble que les partenaires sociaux jugent excessivement formel le caractère des consultations et la brièveté des délais incompatible pour répondre à une véritable consultation.

Par ailleurs, le CESE est consulté chaque année par le gouvernement sur le projet de Programme national de réforme (PNR). S'il se félicite de cette consultation, il regrette cependant des délais de réponse très courts et, surtout, le manque de suivi de ses contributions transmises à la Commission en annexe du PNR. Une saisine plus en amont et un dialogue interactif avec les autorités publiques serait de nature à améliorer la qualité et la pertinence du travail que s'efforce de produire le CESE.

Ce dysfonctionnement démocratique n'est pas spécifique à la France mais se retrouve, à des degrés divers, dans la plupart des États membres. Son absence d'écho auprès des citoyens européens, pourtant principaux bénéficiaires supposés de cette stratégie est un fait incontestable.

En témoignage, la récente étude réalisée par le CESE sur la base d'un questionnaire transmis à tous les CES nationaux et Institutions similaires existants en Europe (22) articulé autour d'une quarantaine de questions dont la toile de fond porte sur la place qu'occupent les questions européennes dans les travaux des CES durant ces cinq dernières années, le regard des citoyens sur la construction européenne et les attentes que peuvent susciter les nouvelles mandatures du Parlement européen et de la Commission européenne.

Le rapport de synthèse présenté sur la base de cette étude lors de la conférence des présidents des CES nationaux qui s'est tenue à Paris le 13 novembre 2014 relève notamment que :

« Aucun espace n'avait été réservé a priori pour faire entendre la voix de la société civile, les CES ont essayé, avec plus ou moins de résultats, de s'insérer dans ces dispositifs. Cependant, et de manière générale, il ressort que si ces instances ont obtenu d'être consultées par leur gouvernement sur les projets de PNR, il s'agit encore le plus souvent de consultations informelles qui revêtent des formes diverses. Le spectre est large, de la simple consultation pour avis sans retour d'information à des contacts officiels, telle la réunion annuelle des représentants du ministère des affaires économiques des Pays-Bas avec une délégation du Conseil économique et social des Pays-Bas (SER) afin de préparer le Conseil européen de mars consacré à la stratégie UE 2020 et au semestre européen. On retrouve cette difficulté d'impliquer les CES aux processus européens au chapitre du suivi des recommandations. Un constat dominant se dégage à l'instar des autres travaux des CES dont le rôle essentiel est d'ordre consultatif, il est difficile, voire impossible, de quantifier l'impact de leurs propositions en matière européenne. À cet obstacle s'ajoute le fait relevé par beaucoup de CES, que les autorités publiques nationales n'accordent pas l'attention requise aux préconisations faites dans le cadre du semestre européen et que les conditions des consultations devraient être améliorées. »

À cet égard, l'initiative du Comité économique et social européen (CESE) qui a mis en place en 2010, un « Comité de pilotage » pour aider à orienter et à mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 en coopération étroite avec le réseau des Conseils économiques et sociaux (CES) nationaux et institutions similaires, est un exemple de coopération structurée et thématique à saluer.

La réunion quatre fois par an des représentants des CES nationaux et du CES européen fournit, en effet, l'occasion d'échanges de vues très utiles sur les situations nationales et un dialogue avec des représentants de la Commission européenne et du Parlement européen.

En outre, un rapport annuel commun est élaboré portant sur l'évaluation des Programmes nationaux de réforme (PNR), déclinaison dans chaque pays de cette stratégie décennale. Le comité de pilotage a engagé en 2014 des travaux importants visant un renouvellement de la stratégie *Vers une Europe 2020 plus efficace : les propositions de la société civile pour renforcer l'inclusion sociale et la compétitivité en Europe* consultable sur le portail des CES : « Ceslink ».

Cette forme de coopération apparaît comme singulière car, que ce soit au niveau national ou européen, le constat est sans ambiguïté : la société civile et ses organisations ne sont pas ou peu associées de manière appropriée à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Quelle articulation avec le plan d'investissement présenté par la Commission ?

Dans un contexte économique marqué par des créations d'emploi toujours insuffisantes, le plan visant à accroître l'investissement privé et public et la compétitivité des entreprises, proposé par le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, pourrait apporter une partie de la réponse en faveur d'une relance économique susceptible de renforcer la compétitivité de l'Europe et la création d'emplois.

Depuis le pic de la crise, l'investissement dans les 28 pays de l'UE reste bien inférieur à ce qu'il était avant la crise : la Commission européenne estime que le niveau des investissements a baissé d'environ 20 % par rapport à son niveau d'avant la crise.

Le taux de chômage de 9,7 % au troisième trimestre 2014 est supérieur de près de 3 points de pourcentage au niveau atteint à la même période de 2007. En outre, la moitié des chômeurs sont sans emploi depuis plus d'un an. Par comparaison, aux États-Unis d'Amérique, par exemple, l'investissement a repris plus de 2 points de pourcentage et le taux de chômage a diminué de plus de 3 points de pourcentage depuis 2009.

L'OIT dans son rapport, *Une stratégie d'investissement orientée vers l'emploi pour l'Europe* (janvier 2015), estime que plus de 2,1 millions d'emplois nets pourraient être créés d'ici à la mi-2018 si l'on accordait suffisamment d'attention à la conception du programme et à l'affectation des ressources.

Le CESE, à ce stade, appelle l'attention sur deux points importants.

D'une part, on peut s'interroger sur l'ampleur en volume du plan d'investissement de la Commission eu égard aux besoins pour véritablement faire reculer le chômage et le sous-emploi. Le montant prévu de 315 milliards sur trois ans c'est-à-dire 0,77 % du PIB européen par an semble très insuffisant.

Le doute existe aussi sur les possibilités d'atteindre ce montant qui serait financé initialement par un budget de 21 milliards, ce qui suppose, en termes d'ingénierie financière, un levier de financement très important de l'ordre de 15 points. Pour arriver à cette étape, il est probable que seuls les projets jugés les plus rentables du point de vue de l'investisseur privé seront sélectionnés, en favorisant le recours à des partenariats public-privé.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a établi qu'un plan d'investissements publics et privés beaucoup plus ambitieux de l'ordre de 2 % du PIB européen par an sur une période de 10 ans serait susceptible de générer jusqu'à 11 millions d'emplois nouveaux.

D'autre part, on aurait pu notamment concevoir l'exercice de la révision à mi-parcours comme une occasion de définir et de construire une stratégie de grande ampleur, pour 2020 et au-delà, dont les principes de base auraient été un modèle de développement durable et de cohésion sociale.

Dans ce contexte, une action déterminée en faveur de l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance et d'emploi de qualité aurait été justifiée dans plusieurs domaines, parmi lesquels on peut identifier : les grandes infrastructures ; l'efficacité énergétique ; la formation et la qualification (en particulier des jeunes) ; les besoins en matière de santé et de nombreux autres secteurs (la pharmaceutique, la médecine individualisée, l'économie service des personnes âgées, la culture, etc.).

Dans la pratique, ce n'est pas la méthode suivie par la Commission qui a fait le choix de présenter son plan d'investissement indépendamment de ses propositions de révision des objectifs Europe 2020 repoussées à la fin de l'année 2015.

D'une manière plus générale, se dégage au fil des années, le sentiment d'une superposition de stratégies aux contours flous (Europe 2020, Plan d'investissement, Plan d'action climat/énergie...) non coordonnées, non hiérarchisées, aux temporalités différentes, ce qui, d'évidence brouille l'horizon des observateurs et des acteurs et ne facilite pas l'appréhension de l'avenir de la construction européenne à moyen terme.

Dans cette configuration, le CESE pose la question de la cohérence et du risque de marginalisation, de dilution, voire d'abandon pur et simple de la stratégie Europe 2020 qui, malgré ses imperfections, demeure la seule stratégie qui a vocation à organiser un équilibre respectant les dimensions économique, sociale, environnementale.

Il n'est pas surprenant que cette question se retrouve lorsqu'on examine la séquence « semestre européen », mode de gouvernance économique mis en place par les États membres et la Commission européenne pour apporter une réponse coordonnée et efficace à la crise financière et économique qui a débuté en 2008.

Comment mieux prendre en compte les objectifs de la stratégie Europe 2020 dans le semestre européen ?

Le semestre européen est un instrument de surveillance et de coordination renforcée des politiques économiques, structurelles, budgétaires et sociales entre les États membres au niveau de l'UE élaboré pour répondre au déclenchement de la crise financière et économique dans l'UE et celle des dettes souveraines dans la zone euro depuis 2008.

Le semestre européen veille donc à ce que les politiques budgétaires et économiques des États membres demeurent conformes à leurs engagements.

Le semestre européen regroupe des procédures étroitement liées pour assurer la coordination de tous les leviers de la politique économique et budgétaire. Plus particulièrement, il représente le cadre général pour les processus suivants :

- la politique budgétaire des États membres qui est essentiellement encadrée par les règles du Pacte de stabilité et de croissance ;
- la Procédure des déséquilibres macroéconomiques (PDM).

Ce processus mis en œuvre à partir de 2011 comporte plusieurs étapes selon le calendrier suivant (voir tableau en annexe II) :

- l'examen annuel de la croissance de la Commission, qui définit les priorités pour l'UE, marque chaque année le coup d'envoi du cycle (novembre) ;
- ces priorités alimentent les échanges de vues entre les États membres au cours de la période qui précède le Conseil européen de printemps (fin mars) et contribuent à l'élaboration de leurs programmes nationaux de réforme ainsi qu'aux programmes de stabilité et de convergence, qu'ils présentent en avril ;
- la Commission procède alors à l'évaluation de ces programmes et consigne ses conclusions dans les recommandations par pays (mai), qui sont ensuite adoptées par le Conseil et le Conseil européen (juillet) ;

- le non-respect dans la mise en œuvre des recommandations peut avoir des conséquences diverses, allant de la simple pression par les pairs à des sanctions légales et financières, dépendant du cadre juridique des processus de coordination et de surveillance auxquels les recommandations se réfèrent concrètement.

Dès les débuts de la crise, l'action de l'UE et des États membres s'est concentrée sur les problématiques immédiates de consolidation budgétaire et la résorption des déséquilibres macroéconomiques qui sont venus percuter les objectifs sociaux et environnementaux.

L'articulation pertinente de la stratégie Europe 2020 avec le processus du semestre européen n'a pas été trouvée : les objectifs budgétaires ont un caractère contraignant, contrairement à ceux d'Europe 2020. Les premiers sont prioritaires, ce qui explique en grande partie que les deuxièmes ne sont pas atteints, du moins pour ceux qui concernent la lutte contre la pauvreté et pour l'emploi alors que le contexte social post-crise risque de rester durablement dégradé.

L'enjeu est donc de réconcilier les différents objectifs, et de faire en sorte que les horizons à court et moyen terme convergent.

Quelques pistes peuvent être tracées.

Ainsi, et alors que le suivi de la stratégie Europe 2020 est effectué au niveau national chaque année à travers les Programmes nationaux de réformes, le renforcement de la surveillance (« *monitoring* ») au niveau européen semble nécessaire. À cet égard, l'examen annuel de croissance pourrait aller au-delà de l'examen de l'action des États membres afin d'évaluer de façon systématique, les initiatives prises au niveau de l'Union pour atteindre les cibles Europe 2020, y compris dans le cadre des initiatives phares.

Dans ce cadre, la Commission pourrait par ailleurs présenter son plan d'action pour l'année à venir.

Comme souligné précédemment, la Commission européenne devrait accorder une plus grande place aux objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ses recommandations par pays relatives aux programmes nationaux de réforme.

Chacun s'accorde sur la nécessité de renforcer le processus démocratique de la gouvernance économique et estime que la participation plus étroite du Parlement européen, des parlements nationaux, de la société civile constitue une condition du renforcement de la légitimité démocratique.

Le CESE estime que leur place dans le semestre européen et, notamment dans les orientations politiques proposées par la Commission au titre de l'examen annuel de croissance est très limitée, ce qui a pour conséquence d'affaiblir la légitimité des décisions prises au cours de ce processus.

Par ailleurs, le Conseil européen pourrait jouer un rôle dans l'élaboration de l'examen annuel de croissance ainsi que lors de l'approbation par les chefs de d'État et de gouvernement des recommandations par pays.

Un « recalibrage » du semestre européen devrait donc offrir une évaluation de l'impact du semestre sur la réalisation de la stratégie Europe 2020. Il faut rappeler que les objectifs budgétaires doivent être un moyen de parvenir à une croissance « intelligente, durable et inclusive » : ils ne peuvent pas et ne doivent pas devenir une fin en soi.

Des objectifs réalisables à maintenir mais à préciser

Le choix d'objectifs chiffrés destinés à guider une stratégie peut toujours prêter à discussions et débats et ceux définis dans la cadre de la stratégie Europe 2020 n'échappent pas aux critiques.

Ils répondent certes aux critères recherchés permettant les comparaisons statistiques : ils sont simples, accessibles, pertinents, définis dans le temps, évaluables et révisables.

Pourtant, derrière leur caractère technique, ils relèvent de décisions politiques, de compromis négociés, de legs anciens et comportent parfois le défaut de rendre les évolutions difficiles à interpréter d'un pays à l'autre, sachant que chaque État est appelé à les décliner selon ses propres objectifs.

Par ailleurs, la valeur relative de certains objectifs ne doit pas être oubliée.

La corrélation entre crise économique, augmentation du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion sociale est évidente de même que le lien entre les résultats obtenus en matière de changement climatique et d'énergie, et le ralentissement économique en Europe.

Ceci rappelé, ces objectifs chiffrés ont toutefois le mérite d'avoir été acceptés politiquement, à un moment donné, et de permettre de mesurer des tendances et les progrès ou les reculs des États membres dans un certain nombre de politiques liées au bien-être des citoyens.

C'est pourquoi, plutôt que d'augmenter leur nombre, d'autant que leur abondance fut une des critiques adressées à la stratégie de Lisbonne qui comptait dans sa version réduite 14 indicateurs structurels, il semble plus pertinent d'affiner les objectifs actuels et de s'assurer de leur suivi.

L'insuffisance d'un critère unique en matière d'emploi

Il serait, à cet égard, nécessaire de disposer d'une batterie **d'indicateurs** mesurant la **qualité des emplois** : taux de précarité, de temps partiel (volontaire ou contraint), de chômage des jeunes, du chômage de longue durée.

La prise en compte du critère égalité femme/homme dans l'objectif « emploi » de la stratégie Europe 2020 est une réalité qui s'impose également. Seules 62,6 % des femmes participent aujourd'hui au marché du travail européen contre 74,2 % des hommes soit près de 12 points de moins que les hommes (en France, respectivement, 65,6 % et 73,7 %).

Soulignons aussi, pour le déplorer, que les femmes sont surreprésentées dans le travail à temps partiel en raison entre autres, des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée. Enfin, mentionnons que cette situation se traduit par une sous-utilisation des compétences acquises et une non reconnaissance de ces dernières alors même que les femmes sortent aujourd'hui du système scolaire avec un niveau d'étude supérieur à celui des hommes. La notion de discrimination est ainsi posée, notamment en termes d'inégalités salariales.

Le dialogue social comme une composante de la stratégie

Autant dans les traités européens que dans de nombreuses communications européennes, le dialogue social est considéré comme devant occuper une place centrale, autant il peut paraître surprenant qu'aucun indicateur du niveau de ce dialogue ne figure dans Europe 2020.

Il est vrai que c'est une réalité difficile à cerner, mais on peut se fonder sur certains éléments comme le taux de couverture des salariés par des accords collectifs, le nombre d'accords signés dans l'année, le pourcentage d'entreprises ou de secteurs où il existe une présence syndicale significative et le niveau de protection sociale.

L'introduction de meilleures garanties en matière de lutte contre la pauvreté

Dans ce domaine, le CESE partage certaines des préconisations émises dans l'avis adopté le 10 décembre 2013 par le CES européen *Revenu européen minimum et indicateurs de pauvreté* (rapporteur : M. George Dassis et co-rapporteur : M. Seamus Boland) :

- la fixation d'indicateurs, aux niveaux européen et national, pour les groupes qui présentent un risque de pauvreté supérieur à celui de l'ensemble de la population – comme les enfants ou les familles monoparentales – ainsi que pour les travailleurs pauvres ;
- un examen de la façon dont les États membres calculent les niveaux de pauvreté et fixent leurs objectifs nationaux.

La diversification des indicateurs en matière environnementale

Un indicateur « empreinte carbone » (basé sur la quantité de carbone émise et ramenée à la population) qui permettrait de mesurer la décarbonation de la croissance économique d'un pays, en intégrant les émissions réalisées à l'extérieur du territoire national pour les produits importés.

Celui-ci éviterait des effets de concurrence déloyale due à un calcul incomplet des émissions carbonées et renforcerait la comparabilité de la croissance des pays européens.

L'élargissement de l'approche « recherche et développement »

Pour tenir compte de la structure sectorielle des économies des États membres dans son évaluation, l'objectif de 3 % pourrait être complété par des informations sur la part des dépenses publiques.

Au-delà des objectifs actuels, repenser la stratégie dans un monde en mutation

Se limiter à modifier à la marge les indicateurs actuels est une voie sur laquelle un consensus se dégage aisément, ce qui n'interdit pas de poser la question de la pertinence du modèle de croissance qui sous-tend la stratégie et de chercher à savoir si le projet européen est adapté au monde qui se dessine dans les prochaines décennies.

Les limites du PIB au cœur des réflexions

La crise économique et financière de 2008 a remis à l'ordre du jour les interrogations sur la finalité de la croissance.

Le début des années 1970 avait amorcé le débat, quand le club de Rome alertait sur les « limites de la croissance »⁵ : au-delà de la seule augmentation du PIB, comment être certain qu'une société progresse sur le long terme, c'est-à-dire sans hypothéquer les ressources disponibles et en assurant le bien-être de l'ensemble de la population, y compris les générations à venir ?

Le « développement durable », la « croissance soutenable », sont des notions apparues dans les années 1980⁶, dans le cadre des travaux menés par l'Organisation des Nations unies.

Le développement d'une économie - et plus largement d'un modèle de société - est dit « soutenable », quand il est capable de répondre aux besoins d'une population et de transmettre aux générations futures les ressources nécessaires pour satisfaire leurs propres besoins. Ce souci d'assurer le bien-être des générations à venir reflète une vision « holistique » des systèmes, puisque ce bien être doit être entendu au sens large, englobant les dimensions économique, sociale et environnementale.

De nombreuses organisations internationales - Nations unies, Banque mondiale, OCDE - et plusieurs travaux⁷, ont aujourd'hui bien mis en relief que le seul Produit intérieur brut (PIB) ne saurait constituer une mesure pertinente pour une évaluation de la qualité de la croissance : il rassemble des mesures de flux, donc ne retranscrit pas l'état des stocks de ressources et laisse de côté la soutenabilité sociale (le PIB est notamment « aveugle » aux inégalités socioéconomiques) et environnementales, ainsi que les aspects qualitatifs de l'activité économique.

À cet égard, les travaux menés par l'OCDE depuis plus de dix ans méritent d'être cités et soutenus. Pionnière dans ce domaine de recherche, cette organisation travaille sur les meilleurs moyens de mesurer le progrès des sociétés en allant au-delà du PIB et en examinant les domaines qui ont un impact sur la vie des gens.

En s'appuyant sur les recommandations de la Commission des Nations unies sur la mesure de la performance économique et du progrès social, l'OCDE qui a contribué de manière substantielle, a identifié onze dimensions comme étant essentielles au bien-être : liens sociaux, éducation, environnement, engagement civique, santé, logement, revenu, emploi, satisfaction à l'égard de la vie, sécurité et équilibre travail-vie

5 Rapport Meadows, 1972.

6 Rapport Brundland, « Notre avenir à tous », 1987.

7 Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi *La mesure des performances économique et du progrès social*, 2009.

Dans le droit fil de ces réflexions connues et déjà anciennes, le CESE suggère d'introduire une perspective de bien-être dans la stratégie Europe 2020.

Vers un modèle durable de croissance

Certes, les cinq objectifs : relatifs à l'emploi, aux dépenses en R&D, à l'impact sur le climat, à l'éducation, et à la pauvreté contribuent déjà, en partie à la mesure du bien-être des personnes.

Cependant, ne faudrait-il pas revisiter les objectifs de la stratégie Europe 2020 pour intégrer les perspectives des réflexions sur « le PIB et au-delà » ?

Si la question de la dette revêt plusieurs dimensions à prendre en compte pour les générations futures, il n'en demeure pas moins vrai comme l'a souligné M. Marco Mira d'Ercole, chef de la division « Statistiques auprès des ménages et mesure du progrès » à l'OCDE, auditionné par la section des affaires européennes et internationales, que depuis sept ans : *« le système de gouvernance des politiques économiques en place dans nos pays est focalisé presque exclusivement sur les finances publiques », l'auditionné fait observer qu'il « est important de considérer d'autres secteurs et d'autres types de capitaux au-delà de la dette publique en général et d'aller au-delà des mesures sur les encours bruts de la dette. L'idée de la soutenabilité, de durabilité, c'est l'idée qu'il est important de laisser aux générations qui viennent plus de ressources en capital pour répondre à leurs demandes. Il ne faut pas regarder que la dette mais aussi l'état patrimonial, regarder quels sont les actifs financiers et réels et peut-être réfléchir si l'on ne devrait pas traiter de façon différente les dépenses courantes des dépenses à l'investissement ».*

Ce type d'approche, c'est-à-dire l'équilibre entre actifs et passifs a été mis en évidence dans le cadre de la Commission Stiglitz. On peut donner l'exemple des dépenses d'investissement qui devraient être considérées différemment des dépenses courantes car, si elles contribuent à augmenter la dette publique, elles concourent aussi à développer des infrastructures qui sont importantes pour les générations futures.

Appliquée à la stratégie Europe 2020, cette démarche qui considère les dépenses en R&D comme un élément important pour le capital intellectuel que notre génération va laisser aux générations futures, conduirait à les traiter de façon différente quand on procède à l'évaluation de la soutenabilité de la dette publique. Si on a dépensé plus pour financer de la R&D et que l'on est convaincu que cette dépense va produire en termes de brevets, il serait justifié d'envisager la possibilité d'exclure ce type de dépenses des objectifs budgétaires.

Après un début de décennie principalement consacré à la gestion de la crise économique et financière de la zone euro, l'Union doit désormais concentrer son action sur les mesures permettant de générer une croissance durable, capable de contribuer à la relance de nos économies et de résorber le fléau du chômage tout en tenant compte des enjeux environnementaux.

Le CESE estime qu'il est capital de développer pareille réflexion qui aurait l'avantage de placer l'Union européenne en cohérence avec la position qu'elle tiendra au **sommet des Nations unies sur le développement**, qui se tiendra à New-York en septembre 2015 pour éradiquer la pauvreté et stimuler le développement durable où la négociation portera entre autres sujets sur l'établissement d'un panoplie de 16 indicateurs de développement durable.

Cet agenda est un premier élément qui pourrait être une façon de donner plus de poids politique à la stratégie Europe 2020. Ce sommet présente un élément nouveau et important

par rapport au passé où la discussion portait traditionnellement sur le développement dans les pays pauvres alors que désormais les objectifs sont reconnus comme ayant une valeur universelle. Ils sont aussi importants pour les pays riches que pauvres. Ils sont exclusivement multidimensionnels au sens où ils couvrent la dimension économique, sociale et environnementale sur un horizon très lointain, jusqu'en 2030.

Une fois approuvés, les objectifs n'auront pas une obligation légale pour les pays membres mais on peut s'attendre à beaucoup de pression politique sur chaque pays pour montrer qu'ils sont pris au sérieux, que des stratégies sont mises en place pour leur suivi et leur réalisation.

L'ensemble des objectifs qui devraient être approuvés en septembre prochain vont bien au-delà des cinq volets de la stratégie européenne. L'accent est mis sur les inégalités au-delà de la pauvreté, ce qui n'est pas présent dans la stratégie européenne et l'ensemble forme un tout cohérent, qui trace une direction qui devrait inciter les responsables européens à rendre leur stratégie plus ambitieuse et plus compréhensible.

Le CESE propose que la révision de la stratégie Europe 2020 soit l'occasion de prendre pleinement en compte les Objectif du développement durable (ODD) qui seront adoptés aux Nations unies. Cette démarche qui n'a fait que s'affirmer depuis des décennies, concourrait à une nouvelle définition du bien-être et du progrès des sociétés, plus étendue que celle qui ne couvre que la seule croissance économique.

Rappelons à ce sujet que cette approche avait déjà fait l'objet de réflexions élaborées par la Commission européenne et en particulier dans une communication du 28 septembre 2009 intitulée *Le PIB et au-delà Mesurer le progrès dans un monde en mutation*.

Le but de cette communication était de mieux refléter les préoccupations politiques et sociétales en améliorant, en ajustant et en complétant le PIB par des indicateurs qui suivent les progrès sociaux et environnementaux. L'objectif n'était plus d'aller « au-delà du PIB » mais sur le « PIB et au-delà ».

Ce glissement sémantique était le signe et le point de départ d'une orientation nouvelle.

Ainsi, dans son document, la Commission soulignait en particulier, la nécessité d'indicateurs plus riches, ne se limitant pas à la seule croissance du PIB et intégrant de manière concise les réalisations sociales et environnementales (telles qu'une amélioration dans les domaines de la cohésion sociale, de l'accès aux biens et services de base à des prix abordables, de l'éducation, de la santé publique et de la qualité de l'air), mais aussi les pertes en la matière (pauvreté accrue, criminalité en hausse, appauvrissement des ressources naturelles).

Dans ce contexte, la Commission proposait :

- d'ajouter des indicateurs environnementaux au PIB global incluant : changement climatique et utilisation de l'énergie, nature et biodiversité ; pollution atmosphérique et effets sur la santé ; utilisation et pollution aquatique ; production des déchets et utilisation des ressources ;
- d'intégrer un indice de qualité de vie et bien être comprenant : revenu ; services public, santé, loisirs, richesse et environnement sain ;
- de consacrer une attention accrue aux problématiques portant sur la distribution et les inégalités;
- de développer un tableau de bord européen du développement durable ;

- de compléter les comptes nationaux par des données liées aux thématiques environnementales et sociales.

Il était annoncé dans son document, que la Commission présenterait en 2012 un rapport sur la mise en œuvre « *d'indicateurs effectuant ce que les gens en attendent réellement, à savoir mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux* ».

On peut regretter que la question de « l'au-delà du PIB » ait cessé de nourrir la réflexion engagée, dès lors que toute l'attention s'est focalisée sur des mesures à court terme de lutte contre la crise réduisant de fait le débat sur le dépassement du PIB au stade d'une formule incantatoire.

L'occasion de développer une gouvernance économique plus cohérente en Europe a donc été une première fois manquée.

Le CESE propose que les réflexions relatives aux indicateurs déclinées dans la communication de la Commission européenne, qui restent pour notre assemblée d'actualité, contribuent à la définition de nouveaux objectifs stratégiques afin de conduire l'UE sur la voie d'un autre modèle de développement plus équilibré.

Des travaux sur ces questions sont actuellement en cours au CESE.

C'est également une telle approche que recommande le Comité économique et social européen : « *Pour assurer la reprise économique et la résolution même de la crise, il y a lieu de changer le paradigme de référence, en fondant le développement sur le bien-être et le progrès de la société. Cette approche est la seule qui permette de porter davantage d'attention aux causes qui sont à l'origine de cette crise...* » (avis du 29 mars 2012, *Le PIB et au-delà - L'implication de la société civile dans le processus de sélection d'indicateurs complémentaires*, rapporteur M. Palmieri).

« *La principale question qui se pose à présent est d'appréhender quelles sont les modifications qu'il convient d'apporter au cadre de croissance intelligente proposé par la stratégie Europe 2020 afin de s'assurer que les objectifs de développement soient atteints de manière plus efficace. Cet impératif implique d'entamer une révision de la stratégie en procédant à une réévaluation du concept général de croissance à la lumière des résultats décevants qu'elle a obtenus, puis d'étudier ensuite si le mécanisme de « l'au-delà du PIB », en tant qu'instrument qui mesure tout à la fois la croissance et ses moteurs, est capable d'alimenter une gouvernance économique européenne axée sur une croissance intelligente et de lui donner forme.* »⁸

8 Extrait du rapport du Comité de pilotage Europe 2020 : « L'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 » <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/mid-term-of-the-europe-2020-strategy-fr.pdf>, p. 13).

Conclusion

Cinq ans après son lancement, la stratégie Europe 2020 se trouve aujourd'hui dans un entre-deux, proche du blocage. Si l'Union européenne ne parvient pas à lui conférer une nouvelle impulsion décisive, le risque est grand qu'elle doive assister à l'échec de la stratégie Europe 2020 après avoir vécu celui de la stratégie de Lisbonne. C'est pourquoi l'évaluation à mi-parcours de la stratégie constitue une occasion unique à saisir pour lui donner le puissant coup d'accélérateur nécessaire à la relancer efficacement.

Le CESE invite la Commission à présenter sans retard l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 compte tenu du besoin urgent de progresser dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, en matière d'emplois et des autres objectifs aussi importants que l'éducation.

Pour les années 2015-2020 et au-delà, le CESE ne préconise pas de fixer de nouveaux objectifs chiffrés mais d'améliorer les outils existants et surtout, le CESE invite la Commission à présenter des propositions ambitieuses qui s'inscrivent résolument dans la perspective d'un modèle de développement durable.

C'est en redonnant toute sa place et un nouveau souffle à la stratégie Europe 2020 qui ne peut être réduite à un simple tableau de bord européen d'indicateurs, que la Commission et les États membres pourront répondre aux défis du futur comme ceux de préparer une juste transition de l'économie mondiale, c'est-à-dire socialement équitable et écologiquement durable, et de s'adapter aux nouvelles tendances de l'économie de l'échange et du partage induites par les transformations technologiques.

C'est en se rassemblant et en renforçant la coopération entre les États membres autour d'un projet d'avenir, porteur de valeurs de solidarité, que l'Europe sera capable de raviver l'espoir et de répondre aux attentes et besoins des femmes et des hommes qui y vivent.

Déclaration des groupes

Agriculture

La profession agricole est très sensible à toutes les questions européennes. Les politiques communautaires font partie du quotidien des agriculteurs. Le groupe partage les regrets exprimés dans le texte sur un bilan mitigé de la stratégie lancée en 2010. Nous partageons également les craintes d'un risque d'un abandon de la stratégie alors que c'est elle qui peut apporter l'indispensable cohérence et donc la dynamique de toutes les politiques européennes. Elle doit aussi pouvoir apporter une meilleure articulation entre les objectifs budgétaires et les orientations politiques.

Nous rejoignons les préconisations en faveur d'une association plus concrète de la société civile organisée à la stratégie. L'implication plus large des organisations, notamment par le biais des CESER, est une piste qu'il ne faut pas négliger. Plus particulièrement, il nous semble essentiel que les partenaires sociaux soient parties prenantes de la définition de cette stratégie.

Il faut aussi poursuivre les efforts engagés par chaque État membre pour produire régulièrement leur programme national de réforme. C'est un outil d'évaluation et de dynamisation de la stratégie européenne auquel participe notre assemblée. Il faudrait sans doute donner à cet exercice une meilleure visibilité et une meilleure appropriation par l'ensemble de la société civile organisée.

Parmi les grandes thématiques de la stratégie, la profession agricole est particulièrement sensible aux efforts qui pourraient être faits en termes de recherche et développement. C'est un sujet qui nous tient à cœur. Les investissements en la matière conditionnent nos innovations, notre productivité et l'impact de nos productions sur l'environnement. Il est donc essentiel de maintenir, pour le secteur agricole, un budget recherche qui donne la possibilité de relever les nombreux défis à venir.

Enfin, nous rejoignons le rapporteur dans sa volonté d'améliorer la stratégie pour lui donner la possibilité de réaliser les objectifs fixés. Nous croyons qu'elle peut être un outil pour aller vers une meilleure coordination et surtout une harmonisation des politiques en Europe, en particulier les politiques sociales et environnementales qui posent des difficultés importantes et créent des distorsions de concurrence.

Le groupe a voté l'avis.

Artisanat

Lancée il y a 5 ans, la stratégie Europe 2020 fixe un cap à la politique européenne et aux États, pour parvenir à « *une croissance intelligente, durable et inclusive* ». Or, les effets de la crise économique et financière de 2008 ont largement freiné la mise en œuvre de ses objectifs.

L'évaluation à mi-parcours de cette stratégie est donc l'occasion de lui donner un nouveau souffle et d'en faire un véritable levier en faveur de la croissance et de l'emploi.

L'avis propose de réconcilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux au sein des politiques européennes, et ainsi de redonner toute sa place à la stratégie UE 2020

au sein du semestre européen. Ainsi, les exigences budgétaires ne doivent plus être considérées comme une fin en soi, mais comme un moyen de favoriser la compétitivité et d'assurer une meilleure cohésion sociale. Nous partageons pleinement cette préoccupation.

Alors que la situation des États membres demeure fragile, malgré l'esquisse d'une reprise, il est urgent d'amplifier les efforts en termes d'investissements et de réformes, afin d'accélérer le redressement de l'économie européenne et de restaurer la confiance des citoyens en l'Europe.

Il faut soutenir et développer les secteurs porteurs de croissance et d'emploi, comme toutes les initiatives en matière d'innovation, mais aussi renforcer la politique industrielle européenne...

Il faut également encourager une meilleure implication de toutes les parties prenantes (Parlements nationaux, partenaires sociaux...) autour des objectifs de la stratégie Europe 2020, tant au niveau de la définition des politiques communautaires que de leurs déclinaisons nationales.

Au-delà de ces orientations générales, le groupe de l'artisanat tient à rappeler qu'une action européenne déterminée est attendue dans un certain nombre de domaines :

- créer un environnement favorable au développement de l'activité des PME-TPE (majoritaires en Europe) en termes de réglementation, d'accès aux financements et aux Fonds structurels en particulier, mais aussi de soutien à l'export ;
- amplifier également la mobilisation pour l'élévation des compétences, et notamment valoriser davantage l'apprentissage et encourager plus fortement la mobilité des jeunes (étudiants et apprentis) au cours de leur parcours de formation ;
- améliorer aussi le fonctionnement du Marché Intérieur et poursuivre le processus de convergence en matière sociale et fiscale ; et dès à présent, renforcer les moyens de contrôle pour lutter contre les dérives liées au détachement de travailleurs ;
- enfin, concevoir des politiques européennes qui soutiennent mieux les intérêts économiques de ses membres, face à la concurrence internationale.

La relance de la croissance et de l'emploi appelle un projet politique cohérent et mobilisateur pour l'Europe ; le cap peut être donné par la stratégie Europe 2020 renouvelée.

Le groupe de l'artisanat regrette que l'avis n'ait pas suffisamment détaillé les objectifs concrets et opérationnels qui devraient être la déclinaison d'une telle stratégie.

Pour autant, il en a approuvé les grandes orientations et l'a voté.

Associations

Alors que l'eurosepticisme gagne du terrain chaque année, notre Assemblée marque une fois de plus -par l'avis examiné aujourd'hui- son attachement à une Union européenne plus proche de ses citoyens. La Commission européenne devrait proposer dans les prochains mois une révision de la stratégie Europe 2020. Il était donc opportun que nous travaillions à formuler des propositions qui soient en phase avec les besoins de la population et qui œuvrent à orienter les politiques économiques communautaires vers une croissance durable et inclusive.

Le groupe des associations et des fondations souhaite mettre l'accent sur trois points de l'avis en particulier. Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours depuis le lancement

de ce plan stratégique en 2010. Malgré quelques résultats positifs observés sur le plan environnemental, le bilan s'avère très décevant concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Et le phénomène de crise qui traverse l'Europe depuis 2008 n'est pas le seul facteur explicatif à cela.

L'objectif de faire sortir au moins 20 millions de personnes du risque de pauvreté et d'exclusion constitue ainsi notre première priorité. C'est un sujet sur lequel, rappelons-le, les associations et les fondations ont toujours été fortement mobilisées. En dépit de statistiques européennes et françaises positives sur l'évolution de la dernière décennie, la situation en matière de décrochage scolaire doit continuer de nous alarmer. Il n'est pas acceptable que, chaque année, dans notre pays, des dizaines de milliers de jeunes quittent le système éducatif sans aucune qualification. Quant au chiffre relatif aux personnes exposées à une grande vulnérabilité sociale, il est lui aussi stupéfiant. C'est pourquoi, au-delà des préconisations de l'avis (sur l'amélioration d'indicateurs) auxquelles nous souscrivons, nous insistons sur l'impératif d'engager des politiques (nationales ou communautaires) plus ambitieuses en matière d'éducation et d'inclusion sociale.

Notre deuxième point porte sur la nécessité d'associer, de manière générale, la société civile à la conception des plans européens. La stratégie Europe 2020 est inconnue des citoyens et la classe politique de notre pays n'y fait jamais allusion. Face à l'absence totale de débat public qui la caractérise, nous soutenons les préconisations de renforcer les initiatives de coopération et de dialogue entre institutions de la société civile (CESE nationaux et européens) d'une part et institutions politiques (Commission et Parlements européens) d'autre part. Le rapport annuel sur l'évaluation des programmes nationaux de réforme représente une autre piste intéressante.

Enfin, il nous paraît indispensable de repenser cette stratégie de manière à y défendre un modèle de croissance à la fois durable et inclusif. Nous adhérons pleinement aux recommandations d'intégrer dans la stratégie Europe 2020 les Objectifs du développement durable de l'ONU, lesquels comprennent une dimension plus large du bien-être et du progrès social... que ne le permet la seule croissance économique. Face à la multitude de plans stratégiques existants, nous prônons en outre l'existence d'une stratégie unique, à même de donner une visibilité et une cohérence à la politique européenne dans tous ses domaines d'intervention.

Le groupe des associations rend hommage au travail du rapporteur. Il a voté cet avis.

CFDT

Chaque année le CESE est sollicité par le gouvernement pour donner un avis sur le Plan National de Réforme. Les PNR permettent aux États membres d'exposer les réformes structurelles qu'ils souhaitent mettre en œuvre afin d'atteindre les 5 objectifs de la stratégie Europe 2020. Mais chaque année, nous regrettons des délais de réponse trop courts et surtout le manque de suivi de nos contributions.

Pour la CFDT, cet avis est donc une bonne opportunité d'analyse de la stratégie Europe 2020 à mi-parcours. Après l'échec de la stratégie de Lisbonne, la commission a proposé en 2010 la stratégie Europe 2020 : « *pour une croissance intelligente, durable et inclusive* ».

Son but était de relancer la compétitivité et l'emploi dans l'UE en s'attaquant aux problèmes structurels, tout en garantissant une cohésion économique, sociale et territoriale

des citoyens. Mais la crise a eu une incidence négative sur la mise en œuvre de cette stratégie. L'avis rappelle à juste titre qu'à ce jour, seuls les domaines de la lutte contre le changement climatique et de l'éducation produisent quelques résultats. Les objectifs en termes d'emploi, de lutte contre la pauvreté ou d'investissements en matière de recherche et développement sont loin d'être atteints.

Au regard des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et démocratiques de la période, la CFDT regrette que les priorités de l'Union européenne se concentrent essentiellement sur la stabilité budgétaire, certes nécessaire mais insuffisante face aux attentes des populations européennes, en particulier celles durement touchées par la crise.

La CFDT partage l'essentiel des préconisations, notamment quand il s'agit de donner un caractère plus contraignant aux pays membres pour le respect des objectifs de la stratégie Europe 2020 ou d'associer davantage les partenaires sociaux dans la mise en œuvre de la stratégie.

Il convient en effet de donner un rôle central à la stratégie UE par rapport aux autres outils de gouvernance européenne (examen annuel de croissance dans le cadre du semestre européen, plan d'investissement de la commission, plan d'action climat/énergie,...), de hiérarchiser les priorités et de cordonner ces politiques communautaires. Une plus grande lisibilité des objectifs de l'Union européenne est indispensable pour crédibiliser son action auprès des opinions publiques.

Après une décennie consacrée à la gestion de la crise économique et financière de la zone euro, l'Union doit désormais consacrer son action aux mesures permettant de générer une croissance durable, permettant la relance de nos économies et en priorisant la lutte contre le chômage et la précarité et les réponses aux défis environnementaux.

À ce titre, la CFDT soutient la position de prendre pleinement en compte les objectifs de développement durable des Nations unies dans la révision de la stratégie Europe 2020 prévue en fin d'année.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

La stratégie Europe 2020 visant une croissance intelligente, durable et inclusive est-elle vouée à devenir une série de vœux pieux tout comme l'a été la stratégie de Lisbonne, dont l'ambition n'était rien de moins que de faire de l'Union européenne « *l'économie du savoir la plus dynamique et la plus compétitive du monde* » ?

C'est bien à cette question que tente de répondre le présent avis dont nous partageons en premier lieu les constats. Si certains axes adoptés dans la nouvelle stratégie Europe 2020 paraissent de bon aloi, si certaines avancées peuvent être notées une forte impression de « déjà vu » se dégage néanmoins du texte. Il aurait été en effet souhaitable de tirer les leçons de la stratégie de Lisbonne, expédiées à la sauvette. Ainsi premier constat formulé, on voit que la Commission européenne continue de s'en remettre pour l'essentiel aux méthodes de bonne volonté mutuelle. Or l'échec de la stratégie de Lisbonne a bien montré les limites d'une coopération volontaire et autonome entre vingt-sept États.

La nouvelle architecture de gouvernance économique adoptée à compter de 2010, n'a pas été conçue pour aider à atteindre les objectifs d'emploi et sociaux d'Europe 2020. Cette dernière ne se situe pas sur un pied d'égalité avec les procédures du semestre européen et

l'examen annuel de la croissance (EAC). Non seulement, ces stratégies pointent dans deux directions opposées mais il est clair que les objectifs d'Europe 2020 sont subordonnés aux objectifs économiques du semestre européen. Nous pourrions affirmer que l'architecture actuelle de la gouvernance économique diminue la capacité à atteindre les objectifs d'Europe 2020. Comment, par exemple, des réformes structurelles, des services publics décimés, ou un assainissement budgétaire, pourraient-ils contribuer à accroître le budget en matière de recherche et développement ? De plus, certaines politiques européennes, notamment la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, sont totalement oubliées et ignorées par la stratégie Europe 2020.

Il faudra encore un peu de temps pour voir si la révision de la stratégie Europe 2020 colle davantage à la réalité. Pour l'heure, les risques d'un exercice en partie incantatoire ne sont pas nuls. Aussi le groupe CFE-CGC partage-t-il les préconisations faites dans le présent avis afin de l'éviter, notamment en :

- ajoutant davantage d'indicateurs et un tableau de bord et continuer à demander à la Commission de rendre les objectifs contraignants;
- ou passer à l'étape suivante en - liant Europe 2020 à de nouveaux outils et placer cette stratégie au même niveau de contrainte que la gouvernance économique.

Pour autant, la CFE-CGC attire l'attention sur le fait que l'ajout d'indicateurs à ceux déjà existants pourrait améliorer la base de connaissances et l'analyse des tendances dans toute l'Europe, mais n'a pas d'effet correcteur immédiat. En effet, rien ne semble être prévu qui puisse compléter les anciens et les nouveaux indicateurs par un système qui déclenche des actions de prévention et de correction afin de réaliser les objectifs d'Europe 2020 et donc de modifier la politique économique.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue que loin de s'apaiser au cours des dernières années, l'incompréhension voire « l'indignation » des citoyens européens se sentant trompés sur le proflage de la construction européenne, ne fait que s'aviver. Aussi la CFE-CGC réitère sa revendication, visant à ce que la participation des partenaires sociaux soit organisée de manière sérieuse et systématique, aussi bien à l'échelle européenne que nationale pour que les suggestions émises par les syndicats soient prises en compte dans le cadre de cette révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020.

La CFE CGC a voté l'avis

CFTC

L'Europe vit une période difficile en raison de l'absence d'une vision politique commune ou de réelle politique étrangère, mais aussi économique ne serait-ce la trop faible croissance dans un contexte de reprise mondiale. Construite sur un modèle d'abord économique et financier, elle se retrouve plus gravement victime de la crise qui compromet sa dynamique de construction ou de fonctionnement. En effet, si l'Europe n'apporte pas de surcroît de bien-être pour les populations ou de perspective face à la crise, quelle est sa raison d'être ?

De plus, présentée comme responsable de tous nos maux, comment peut-elle porter un projet fédérateur ?

La stratégie Europe 2020, lancée en 2010, dans un contexte de crise internationale tentait de répondre à ces graves problèmes : concilier la compétitivité de l'économie et la

place du social et de l'environnement en se fixant des objectifs et en se dotant d'indicateurs pour mesurer leur atteinte. Ce bilan est donc l'occasion d'effectuer cette évaluation.

La CFTC approuve les constats formulés dans l'avis sur l'écart entre les objectifs affichés et certains résultats mesurés tant au niveau européen qu'en France.

Or ceux-ci portent sur des sujets graves comme l'emploi, dont le taux a stagné en 2014, l'éducation avec un taux d'abandon scolaire supérieur aux engagements, ce qui se traduit par plus de jeunes sans solution d'emploi, la faiblesse de la R&D, particulièrement en France. Or on sait l'importance vitale de ces investissements pour l'avenir économique. Ce retard, risque d'être la cause première du retard technologique, du manque de compétitivité et donc du surcroît du chômage de demain. La faible reprise de l'économie européenne par rapport à ses concurrents mondiaux risque de s'aggraver.

La place de l'économie dans la gouvernance conduit à des décisions à court terme qui trouvent certes une justification économique, mais qui se traduisent par des catastrophes humaines ou des exigences idéologiques, comme l'obligation de privatisation ou de mise en concurrence.

Il est donc important de développer le projet d'une stratégie à moyen terme qui intègre cette approche humaine et sociale.

Le groupe de la CFTC approuve les propositions formulées dans l'avis, en particulier celle concernant la fixation d'un cadre plus formel et plus contraignant pour les objectifs. En effet, le problème est analogue à celui des conférences climat : que valent des engagements que des pays peuvent prendre sans intention de les tenir, à l'abri de toute sanction ?

La place des objectifs dans la prise de décision et la communication de l'Europe est insuffisante pour que les indicateurs jouent tous leur rôle.

Il est également important que les organisations de la société civile puissent émettre efficacement un avis sur l'évolution de l'Europe. Cela serait le signe d'une meilleure prise en compte de la dimension sociale. L'allongement des délais, nécessaire pour un travail approfondi dans la démarche de consultation du CESE sur le PNR, ferait paraître moins formel l'exercice, surtout si les propositions étaient intégrées dans les faits.

La CFTC approuve tout à fait la préconisation de ne pas fixer de nouveaux objectifs chiffrés mais plutôt d'améliorer l'outil existant. Elle appuie l'invitation à la Commission de présenter des propositions ambitieuses dans le sens du développement durable. Notre groupe insiste : seul un développement durable au service de l'homme donnera enfin une légitimité indiscutable à l'Europe.

La CFTC a voté l'avis.

CGT

Réaliser un avis porteur de perspectives pour la stratégie UE était une véritable gageure pour le CESE, à l'heure où la Commission européenne traîne pour justement en construire le bilan à mi-parcours, à l'heure où les politiques ordo-libérales conduites par les États européens mettent à mal toutes les constructions sociales et solidaires.

Ainsi, cet avis préconise de ne pas fixer de nouveaux objectifs pour les années 2015-2020, mais bien de réorienter la stratégie vers ce changement de paradigme auquel le CESE a, à plusieurs reprises, fait référence : un modèle durable qui soit efficace économiquement, juste socialement et environnementalement durable.

La CGT soutient l'idée que le modèle actuel qui privilégie la finance fait la démonstration de son inefficacité sociale, économique et environnementale. Elle partage également le constat de l'avis sur la nécessité pour l'Union européenne de se fixer un cadre de référence politique et stratégique de moyen terme permettant de s'engager sur la voie d'un développement plus soutenable, ce que représente la stratégie UE 2020. Encore faut-il que les décisions prises par les instances européennes y soient adossées, ce que souligne d'ailleurs l'avis. La CGT partage donc la recommandation d'un cadre plus formel et plus contraignant.

Au-delà d'une démarche d'élaboration technocratique, d'un réel manque de débat public et de concertation sociale, la CGT partage le constat d'une lisibilité compliquée des politiques européennes où les plans et programmes se superposent, loin d'une vision globale et solidaire de l'Europe dont les citoyens et les salariés ont besoin. Le renforcement du processus démocratique est un cap incontournable pour une Europe au service de l'intérêt de tous et de chacun.

Depuis 2010, l'Union européenne a axé sa réponse à la crise sur l'austérité, **subordonnant ainsi les objectifs d'Europe 2020 aux objectifs économiques du semestre européen**. Or, ces politiques ont pour conséquences de freiner les investissements et les salaires, d'affaiblir les systèmes de protection sociale (dont on connaît le rôle d'amortisseur en période de crise), de maintenir un chômage de masse et de peser sur la croissance.

La CGT agit pour un nouveau modèle de développement. Il doit être social, économique et environnemental, juste et soutenable. Il exige donc d'en finir avec la paupérisation du salariat et le chômage de masse, affectant aujourd'hui 121 millions de personnes et leur famille.

En conclusion et après avoir salué le travail du rapporteur, la CGT a voté l'avis.

CGT-FO

Malgré l'échec de la stratégie de Lisbonne, la stratégie UE 2020 en a pris le relais en 2010 sans introduire de véritables changements. Aucune évolution dans la philosophie adoptée par cette nouvelle stratégie dépourvue d'ambition et de véritable vision pour l'Europe. Ses quelques bonnes intentions n'ont jamais réellement été mises en œuvre : à mi-parcours ses objectifs sont loin d'être atteints tout particulièrement en matière d'emploi et de pauvreté. Ce constat d'échec justifiait à lui-seul que le CESE se penche sur cette question, à la fois pour établir un état des lieux mais également afin de proposer des pistes à même de lui donner un nouveau souffle.

L'avis a le mérite de mettre en exergue l'inefficacité de cette stratégie en raison de sa subordination aux objectifs économiques du semestre européen, procédure beaucoup plus contraignante qui impose à la fois une austérité quasi permanente à l'ensemble des pays européens et des réformes structurelles régressives qui démantèlent les droits sociaux et instaurent une insécurité grandissante sur les marchés du travail.

Pour le groupe FO, l'avis rend compte à juste titre de ce bilan social catastrophique, éloigné des objectifs initiaux et donc de la réalité des 26 millions de chômeurs et des 125 millions d'européens qui vivent sous le seuil de pauvreté. Il en est de même sur d'autres plans, tels que l'innovation et les objectifs en matière de R&D, qui sont censés préparer les activités et les emplois de demain, mais se heurtent à un échec tout aussi patent.

Pourtant, et l'avis a le mérite de le rappeler, la crise n'est pas la source de tous les maux. Plusieurs années après, alors que la reprise se fait attendre, ce sont les politiques d'austérité mises en œuvre et les réformes structurelles adoptées jusqu'ici qui ont largement participé à ces mauvais résultats.

Pour Force ouvrière, l'Union européenne et les États membres doivent enfin se donner les moyens de sortir du cercle vicieux austérité/récession/chômage. C'est pour cela que Force ouvrière avec la Confédération européenne des syndicats (CES) revendique une politique ambitieuse de relance et d'investissements publics pour une croissance durable et créatrice d'emplois de qualité.

Force ouvrière revendique aussi une vraie politique industrielle européenne, à mettre en place sur des secteurs essentiels comme celui de l'énergie, privilégiant et favorisant des coopérations et des partenariats entre les États et permettant de véritables créations d'emplois.

L'Europe se doit de réintroduire au cœur de son action la notion fondamentale de progrès social. Force ouvrière soutient une réorientation de l'Union européenne et la construction d'une véritable Europe sociale permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations et disposant d'outils ambitieux pour sécuriser l'autonomie des négociations collectives et pour que les droits sociaux aient enfin la primauté sur les libertés économiques.

Le groupe FO tient à saluer le travail du rapporteur et de l'équipe administrative et a voté l'avis.

Coopération

Dans un contexte profondément modifié par la mondialisation et les effets de la crise de 2008, l'Union européenne doit relever des défis considérables : situation de la Grèce, compétitivité, relance de l'emploi, défis alimentaire et énergétique, réchauffement climatique, etc.

Cinq ans après son lancement, la stratégie Europe 2020 se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Le risque d'échec, après celui de la stratégie de Lisbonne, est en effet réel.

Ses résultats semblent en effet loin de répondre aux objectifs initiaux de promotion de la croissance et de l'emploi. L'Europe enregistre des performances plus mauvaises que ses concurrents mondiaux. Deux exemples sont particulièrement criants :

- dans certains pays de l'UE, le taux de chômage des jeunes a atteint des proportions dramatiques : plus de la moitié des jeunes Espagnols de moins de 25 ans sont sans emploi ;
- autre illustration, depuis 2012, la Chine dépense plus que l'Union européenne dans la recherche et développement proportionnellement à son PIB, bien que ces investissements soient essentiels pour préparer l'avenir.

L'Union européenne doit gagner en cohérence dans les stratégies annoncées qui se superposent sans visibilité ni efficacité : Europe 2020, semestre Européen, Plan d'investissement, Plan d'action climat/énergie... Ces actions non coordonnées brouillent l'horizon des acteurs comme le souligne l'avis.

L'avis propose de revisiter les objectifs de la stratégie Europe 2020 en réfléchissant à des indicateurs complémentaires au PIB. Le groupe de la coopération partage cette volonté d'une approche plus globale du bien-être en intégrant davantage des éléments essentiels comme le logement, la santé, l'éducation. Mais la stratégie européenne ne peut se réduire à un simple

tableau de bord. Sans reprise économique et sans croissance durable, l'Europe ne pourra pas retrouver une dynamique créatrice d'emplois et de progrès social pour ses habitants.

Cette dynamique économique passe notamment par le soutien à la diversité des modes d'entreprendre, dans laquelle les coopératives ont toute leur place. Elles contribuent au dynamisme des territoires non seulement au sein du marché intérieur mais aussi pour ses exportations dans le monde. Les entreprises coopératives sont caractérisées par une durabilité de l'emploi particulièrement élevée y compris dans cette période de crise.

Nos entreprises ont besoin d'investissements en faveur d'une croissance durable et à long terme, pour la ré-industrialisation des régions européennes et les secteurs à fort potentiel. Elles ont besoin que l'Europe se concentre sur des actions stratégiques plus que sur des réglementations tatillonnes.

Au final, notre réflexion d'aujourd'hui est une contribution à un débat plus large sur le projet européen. L'Europe reste une puissance économique incontournable autant par le dynamisme de son marché intérieur que par ses échanges avec le monde. Elle doit avoir pour ambition de concilier croissance, plein emploi et respect de l'environnement : cet équilibre était au cœur de la stratégie Europe 2020. Elle devrait donner un sens fort à la construction européenne, en voulant en faire un espace à la fois compétitif et solidaire, mieux armé dans la mondialisation.

Le groupe de la coopération a voté faveur de l'avis.

Entreprises

Débattre au sein du Conseil économique social et environnemental de la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 était pour nous essentiel. Réfléchir à la pertinence des orientations choisies il y a 5 ans et de mesurer l'atteinte des objectifs fixés, doit nous permettre de proposer les inflexions nécessaires à la construction de l'Europe que nous souhaitons pour les années à venir.

C'est pourquoi, il est primordial que la société civile s'implique dans ces débats et il n'y a pas de lieu plus adapté à cela que notre Conseil qui regroupe en son sein les représentants de la société civile organisée.

Les représentants des entreprises accueillent donc favorablement l'initiative d'une telle révision.

Nous approuvons le rapporteur quand il constate que la stratégie Europe 2020 a gagné en visibilité par rapport à la stratégie de Lisbonne, et nous pensons aussi qu'il était bon de se concentrer sur trois domaines prioritaires et interconnectés que sont une croissance dite « intelligente » fondée notamment sur l'innovation, une croissance « durable » compétitive et économe et une croissance « inclusive » favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Cependant il faut bien reconnaître que la mise en œuvre de cette stratégie s'est effectuée dans un contexte de crise économique et financière qui a rendu plus difficilement atteignables certains objectifs.

Il est indéniable que certains objectifs sont loin d'être remplis, notamment en termes d'emplois ou de pauvreté.

D'autres, notamment en matière d'environnement, ont plus de chances d'être atteints.

Une révision est donc nécessaire

Nos débats au sein de la section ont permis de mettre en avant certaines divergences quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

En effet, si l'on veut progresser sur ces objectifs en termes d'emplois et de diminution de la pauvreté, il faut donner la possibilité aux entreprises d'améliorer leur offre salariale, ce que ne permettent pas leurs marges actuelles en France. Cela passe par une amélioration de leur compétitivité et, au sens du groupe des Entreprises, cette notion fait cruellement défaut dans l'avis examiné aujourd'hui.

La révision de la stratégie UE 2020 doit donc donner la priorité au renforcement de la compétitivité au sein de l'Union européenne.

De même, nous pensons que la proposition de rendre les objectifs juridiquement contraignants est prématurée tant qu'il n'y a pas un large consensus sur les indicateurs et leur pertinence.

Certes, il est indispensable de fixer des objectifs ambitieux, mais ils doivent être réalistes et adaptés à la situation économique et sociale de chaque État membre. En outre, les efforts devront se centrer sur les objectifs les plus en adéquation avec la stratégie Europe 2020.

Au-delà de ces points, le groupe des Entreprises se retrouve dans la plupart des préconisations de l'avis et notamment sur la nécessité de lutter contre le chômage et la pauvreté.

Nous soutenons aussi la volonté de la section de demander de mieux impliquer les partenaires sociaux dans la stratégie et de renforcer la cohérence avec la gouvernance économique, notamment en termes de convergences fiscale et sociale au sein de l'Europe.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.

Environnement et nature

L'avis présente avec clarté et pédagogie les principaux enjeux liés aux perspectives de la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020. Cette stratégie, lancée dans la foulée de la stratégie de Lisbonne en 2010, en pleine crise financière et économique, entend notamment promouvoir une économie sobre en carbone, économe dans la consommation des ressources et compétitive.

Parmi les cinq objectifs principaux de cette stratégie, nous retrouvons les objectifs climat/énergie à 2020 tels qu'ils ont été adoptés en 2009 dans le Paquet énergie climat de l'UE. L'avis constate que ces objectifs sont parmi les rares à être bientôt atteints et considère que le ralentissement de l'économie européenne pendant la période peut expliquer pour une large part ces résultats. Cette situation pourrait laisser penser, à tort, que lutte contre le dérèglement climatique et relance de l'activité économique sont contradictoires. Au contraire, pour le groupe Environnement et nature, les politiques européennes, mais également nationales, mises en place en matière de changement climatique auraient pu être largement plus volontaristes.

Un élément majeur de l'avis est celui du manque de cohérence et d'articulation entre la stratégie UE 2020 d'un côté et le semestre européen de l'autre. La gestion économique et financière de la crise a en effet largement pris le pas sur les dimensions sociales et environnementales. Au lieu d'intégrer à part entière les objectifs de la stratégie UE 2020 dans le semestre européen, les restrictions budgétaires et les politiques d'austérité empêchent notamment de faire de la lutte contre le dérèglement climatique un des moteurs prioritaires

de l'activité économique de demain. Ce qui passerait par des investissements massifs et ciblés. Le Plan d'investissement « Junker » ne va pas dans ce sens, ce que rappelle l'avis.

Par ailleurs, le groupe environnement et nature rejoint la préconisation qui vise à inscrire l'ensemble des objectifs de la stratégie UE 2020 dans un cadre plus formel et contraignant, sur le modèle de la gouvernance économique. Cela permettrait de donner plus de poids et sûrement plus d'efficacité aux objectifs affichés. L'autre intérêt est d'éviter un abandon pur et simple de la stratégie UE 2020, probablement l'un des rares outils intégrant de manière équilibrée les piliers social, environnemental et économique.

Enfin, le groupe environnement et nature soutient avec force les réflexions et préconisations de l'avis relatives à la remise en question du modèle de croissance sous tendant la stratégie UE 2020 et à l'introduction d'une perspective de bien-être dans ses objectifs. C'est en ce sens que la révision à mi-parcours de la stratégie UE 2020 devrait prendre pleinement en compte, comme le propose l'avis, les objectifs du développement durable qui seront adoptés en septembre par les Nations unies.

Pour toutes ces raisons, le groupe environnement et nature a voté cet avis et salue le rapporteur pour la qualité des débats et du travail accompli en un temps limité.

Mutualité

La stratégie Europe 2020 lancée par la Commission européenne en 2010 a pour ambition de stimuler une Europe intelligente, durable et inclusive.

À la veille de son réexamen, et six mois après une consultation publique visant à recueillir le point de vue des citoyens, entreprises et organisations, le CESE a décidé de participer également au débat et de formuler des recommandations pour faire évoluer cette stratégie face aux nouveaux enjeux et améliorer sa visibilité auprès des citoyens européens.

Comme le souligne l'avis, la stratégie Europe 2020 a besoin d'un nouvel élan et d'une nouvelle ambition : même si certains indicateurs marquent une amélioration, la situation en matière de réduction de la pauvreté, d'emplois ou d'**éducation reste précaire et inégale selon les pays**.

D'autres avis du CESE l'ont déjà relevé : l'Europe doit être plus proche des citoyens, ce qui repose sur une amélioration de la compréhension du fonctionnement de l'UE et sur une prise en compte plus forte des préoccupations quotidiennes des citoyens.

L'avis regrette que la société civile et ses organisations ne soient pas ou peu associées de manière appropriée dans la mise en œuvre de cette stratégie. C'est un constat partagé par la mutualité qui regrettait, dans sa réponse à la consultation publique, que l'expertise des principaux acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) ne soit pas mieux utilisée et soulignait que la stratégie Europe 2020 aurait pu s'appuyer sur l'initiative pour l'entrepreneuriat social, lancée par la Commission européenne en 2011.

Cette initiative reconnaît, en effet, le rôle essentiel des entreprises sociales pour répondre aux objectifs de réduction de la pauvreté et d'augmentation de l'emploi. L'initiative pour l'entrepreneuriat social aurait pu donc être utilisée comme un outil pour atteindre les objectifs fixés.

Alors que l'adoption d'un statut des mutuelles est sur la table des institutions européennes depuis plusieurs années, à l'instar des statuts européens des fondations et des associations, le processus d'adoption a été arrêté par la Commission européenne. Or, la

stratégie de croissance inclusive et durable de l'UE pourrait bénéficier du développement des mutuelles qui, à travers leurs valeurs et leur mode de gouvernance, participent à :

- la promotion des valeurs sociales et à l'implication des citoyens à la vie économique ;
- la couverture sociale et solidaire des citoyens européens ;
- une politique inclusive des soins grâce à des services de soins qui favorisent l'accès de tous à la santé sur l'ensemble du territoire.

Enfin, l'avis a raison d'insister sur la nécessité de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux d'un monde en mutation. Les objectifs de la stratégie Europe 2020 doivent en effet dépasser les enjeux de croissance économique pour se tourner vers un modèle de développement plus durable.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

À mi-chemin de la stratégie Europe 2020, le bilan dressé par l'avis de notre assemblée est pour le moins mitigé, tant au regard de l'atteinte des objectifs fixés, que de l'avenir de la stratégie. Dans le contexte d'eurosepticisme que nous connaissons, le CESE réaffirme l'importance des ambitions portées par cette stratégie et appelle à en soutenir les projets de révision. Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse soutient fortement cette position.

Une des difficultés dans la mise en œuvre de la stratégie est celle de l'insuffisance de déclinaison au niveau national de ses objectifs, qui résulte de la nature peu contraignante de cette stratégie, et d'un défaut d'appropriation de cette dynamique européenne par les sociétés civiles. À ce sujet, l'avis préconise de renforcer le processus démocratique en instituant une véritable démarche de concertation et de dialogue. Notre groupe insiste pour que dans cette démarche, une attention particulière soit portée sur les jeunes générations, pour qui, si l'Europe est un acquis, le manque de connaissance et de perception du projet politique qu'elle porte, constitue un vrai risque de désintérêt.

La stratégie doit aller encore plus loin pour conduire l'Union européenne sur la voie d'un autre modèle de développement plus équilibré et dont le progrès ne se mesure pas sur le seul indicateur du PIB. La proposition d'y adjoindre la démarche des indicateurs du développement durable va ainsi dans le bon sens. Plus généralement, l'avis suggère d'affiner les objectifs de la stratégie Europe 2020, notamment en prenant explicitement en compte le chômage des jeunes dans les objectifs relatifs à l'emploi. Nous approuvons évidemment cette proposition.

L'éducation est l'un des principaux objectifs de la stratégie Europe 2020 qui porte parmi ses ambitions la réduction du décrochage et une montée en qualification de la population totale. À cet égard, l'avis souligne la relativement bonne position de la France dont le taux de diplômés de l'enseignement supérieur se situe au-dessus de la moyenne européenne. Notre groupe souhaite toutefois apporter une nuance à cette satisfaction. Ce résultat repose sur un modèle de service public dont la pérennité est loin d'être assurée. La situation financière des universités françaises est aujourd'hui telle que nombre d'entre elles sont amenées à geler des postes pour équilibrer leurs comptes, ou à laisser la qualité des équipements se dégrader.

L'avis souligne par ailleurs l'échec patent de l'objectif de réduction de la pauvreté dont le risque a augmenté dans la plupart des pays européens et qui touche, comme l'ont montré nos travaux, de plus en plus de jeunes. L'atteinte de cet objectif doit être une priorité.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de cet avis.

Outre-mer

En adoptant, le 17 juin 2010, la stratégie Europe 2020, les États membres de l'Union européenne reconnaissent la nécessité de coordonner leurs politiques économiques. Ils visaient aussi à ne pas opposer l'amélioration des indicateurs de développement durable à la compétitivité de l'Europe au niveau mondial en termes de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement.

En se fixant ainsi des objectifs ambitieux pour la recherche et l'innovation, la croissance verte ou encore l'éducation et l'emploi, les États s'engageaient en même temps à créer une nouvelle forme de gouvernance économique qui leur permette de mieux les atteindre.

En Outre-mer, ces objectifs sont de véritables défis compte-tenu du retard de développement important que nos territoires accusent. La modernisation des marchés du travail, l'incitation à la recherche et à l'innovation, l'amélioration des systèmes éducatifs, le déploiement de l'internet à haut débit, la définition d'une politique industrielle adaptée à l'ère de la mondialisation, la lutte contre la pauvreté, sont autant de sujets qui constituent aujourd'hui encore de vastes chantiers dans l'ensemble des territoires ultramarins.

Cependant, dans d'autres secteurs clés pour l'avenir comme la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, certains projets innovants et d'envergure se développent dans les territoires ultramarins. Ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par la stratégie UE 2020. Mais, ces initiatives doivent pouvoir bénéficier d'un meilleur accompagnement humain, technique et surtout financier pour pouvoir se multiplier.

À l'heure où notre assemblée se penche sur la question de la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, notre groupe souhaite attirer l'attention sur la nécessité de relancer cette dynamique dans l'ensemble de l'Outre-Mer également.

Le groupe de l'Outre-mer partage pleinement l'analyse faite: *« L'Union doit désormais concentrer son action sur les mesures permettant de générer une croissance durable, capable de contribuer à la relance de nos économies et de résorber le fléau du chômage tout en tenant compte des enjeux environnementaux ».*

Le constat est clair et le groupe l'approuve: si rien n'est fait pour conférer à la stratégie Europe 2020 une nouvelle impulsion, elle est probablement vouée, elle aussi, à l'échec. Cette évaluation à mi-parcours est donc l'occasion pour l'Union européenne et les États membres de la relancer en l'accéléralant, sans en changer les objectifs, mais en se donnant les moyens concrets de les atteindre.

Lorsqu'elle se fixera ces nouvelles règles, la France ne devra pas perdre de vue qu'elle parle aussi au nom de ses territoires ultramarins pour lesquels il lui faudra sans doute rechercher les adaptations nécessaires et indispensables.

À mi-parcours de la stratégie Europe 2020, cet avis trace à l'évidence, la voie à suivre ; c'est donc pourquoi le groupe l'a voté.

Professions libérales

En mettant l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne, la stratégie Europe 2020 s'est fixé des objectifs clairs. Force est de constater que seuls ceux ayant trait à la lutte contre le changement climatique ont été atteints : en revanche, ceux liés à l'emploi, la recherche et l'innovation, l'éducation, l'exclusion sociale et la pauvreté figurent bien en dessous des seuils fixés, notamment en raison de la crise financière. Bilan mitigé donc qui justifie aux yeux de la Commission une révision de la stratégie Europe 2020.

L'avis tente de redessiner les contours d'une nouvelle stratégie, avec comme objectif principal, celui de réduire les fortes disparités entre États membres et entre régions. Convaincu que l'avenir de la stratégie 2020 est compromis si aucun aménagement n'est fait, l'avis explore plusieurs pistes d'amélioration possibles de la stratégie avec l'ambition de la rendre plus contraignante, plus lisible pour les acteurs et le grand public.

À ce titre, une plus grande implication de la société civile organisée est souhaitable, comme le recommande l'avis, afin de renforcer l'appropriation et l'acceptabilité de la stratégie UE 2020.

Aujourd'hui, elle s'apparente davantage à un assemblage d'objectifs sans réelle cohérence entre eux plutôt qu'à un vrai programme global de relance économique et sociale. De plus, sans hiérarchie ni coordination de ses actions, elle se distingue difficilement des autres politiques comme le semestre européen, le Plan d'investissement Juncker, le Plan d'action Climat/Énergie, etc. Pour éviter d'être marginalisée, la stratégie Europe 2020 devra corriger ses défauts, affiner ses objectifs et proposer a minima des indicateurs susceptibles d'évaluer de façon plus pertinente la qualité de la croissance et la qualité des emplois pour n'en citer que deux.

Elle se devra de proposer au mieux une adaptation complète de la stratégie à la nouvelle donne mondiale. L'avis propose notamment de prendre en compte les objectifs du développement durable, avec une nouvelle définition du bien-être et du progrès social, au-delà de la seule croissance économique.

Nous insistons sur la nécessité de sélectionner des objectifs concernant l'investissement et l'emploi afin de faciliter une sortie de crise plus rapide et plus saine.

Selon nous, il est indispensable de repenser la stratégie pour répondre aux nouveaux enjeux mondiaux et d'explorer tous les scénarios qui conduisent à un accroissement de la compétitivité et à une meilleure cohésion sociale. Le groupe des professions libérales a voté l'avis.

UNAF

Avec cet avis, le CESE prend part aux nombreuses contributions rédigées suite à la consultation lancée par la Commission européenne et devant aboutir sur des propositions à la fin de l'année 2015. Il était donc important qu'il fasse des recommandations opérationnelles et s'inscrive dans le calendrier fixé par la Commission. Pour le groupe de l'UNAF, sont ainsi ouvertes des perspectives intéressantes et nécessaires à la révision de la stratégie Europe 2020.

L'expérience de l'échec de la stratégie de Lisbonne nous incite fortement à en rechercher les raisons et à changer de braquet pour l'actuelle stratégie Europe 2020. L'enjeu est certainement en premier lieu de faire que les objectifs soient atteints mais il est aussi de faire adhérer tous les citoyens au projet européen. Cette adhésion n'est pas innée et c'est la raison pour laquelle le groupe de l'UNAF soutient la proposition de renforcer le processus démocratique par des espaces de dialogue et de concertation dans la mise en œuvre de la stratégie. Les fortes tensions sociales qui existent dans certains quartiers de même que la montée en puissance de formations politiques anti-européennes sont révélatrices d'une crise économique, sociale et politique à l'échelon de l'Europe. Il faut agir pour que les citoyens ne soient plus réfractaires à l'Europe et la voient comme une chance. La révision de la stratégie Europe 2020 constitue à ce titre une réelle opportunité. Ses objectifs doivent entrer dans le quotidien des familles, là où elles ne connaissent aujourd'hui de l'Europe que les contraintes budgétaires.

Deuxième proposition, qui retient l'attention du groupe de l'UNAF : fixer des objectifs réalisables mais à la condition aussi qu'ils soient précisés. Sur ce point, le groupe de l'UNAF rejoint l'appréciation faite de l'insuffisance d'un critère unique en matière d'emploi. S'il est important de fixer un objectif ambitieux d'emploi pour toutes les personnes en âge de travailler, un tel objectif ne doit pas dissimuler des atteintes trop importantes à la qualité des emplois. Pour le groupe de l'UNAF, la prise en compte de la nécessaire conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle doit intégrer les critères constitutifs d'un emploi de qualité.

Enfin, le groupe de l'UNAF souhaite que cette révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 structure le projet européen en mettant l'avenir des jeunes au cœur des priorités de l'Union.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

L'UNSA, au même titre que la confédération européenne des syndicats, a soutenu les objectifs de la stratégie de Lisbonne et ceux d'Europe 2020. En effet, la stratégie de Lisbonne visait à faire de l'Union européenne, à l'horizon 2010, « *L'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Quant à la stratégie 2020, elle a pour but une « *croissance intelligente, durable et inclusive* ». Comme l'avis, notre organisation est attachée à une stratégie, inscrite dans la durée, capable de lier les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Force est de constater que la stratégie de Lisbonne a échoué et pas seulement à cause de la crise. Le tournant néolibéral pris en 2005 a hypothéqué sérieusement l'ambition initiale. En outre, la Méthode ouverte de coordination (MOC), comme le relève à juste titre l'avis, a montré ses limites.

Sans tirer sérieusement le bilan de la stratégie de Lisbonne, la Commission a lancé « Europe 2020 » dont les objectifs sont malgré tout pertinents. Mais la volonté politique est entièrement tournée vers « *l'assainissement budgétaire* ». Aussi les objectifs d'Europe 2020 sont subordonnés à ceux de la gouvernance économique et du semestre européen qui ont un caractère contraignant. La politique d'austérité au niveau européen a des effets négatifs sur l'innovation, la recherche-développement, l'emploi, la lutte contre la pauvreté

et le changement climatique. À cet égard, l'avis pose justement la question du risque de marginalisation voire d'abandon pure et simple de la stratégie Europe 2020.

Le chômage se maintient à un niveau historiquement élevé notamment celui des jeunes et des seniors, les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale augmentent, les services publics et les systèmes de protection sociale sont attaqués, les conditions de travail et les salaires ont régressé. La dimension sociale de l'Europe a durement souffert depuis une dizaine d'années.

Autant le dire tout net, sans un changement de paradigme, les objectifs d'Europe 2020 ne seront pas atteints. Pour le moment et comme le mentionne l'avis, ils sont largement insuffisants. Le Président de la Commission a annoncé « *Un nouveau départ pour l'Europe* » mais le plan d'investissement dont le financement est bien hasardeux, ne répond pas aux attentes.

Pour l'UNSA, la solution ne réside pas dans le recours à quelques indicateurs supplémentaires. Il est urgent que les objectifs d'Europe 2020 soient ancrés dans une nouvelle architecture de gouvernance sociale, d'emploi et d'environnement qui soit placée sur un pied d'égalité avec le processus économique et budgétaire, et liée à un agenda social ambitieux. La Commission doit prendre en compte les objectifs d'Europe 2020 dans l'Examen annuel de la croissance (EAC) et les recommandations par pays. Les rapports des États (Programme national de réforme, Programme de stabilité ou de convergence) doivent être conformes à ces objectifs. L'égalité hommes-femmes doit être un pilier de la stratégie Europe 2020. Des mesures préventives, incitatives et correctives doivent accompagner les indicateurs sociaux et d'emploi. Au-delà, la banque centrale européenne devrait poursuivre un double mandat, à savoir la stabilité des prix ainsi qu'un haut niveau d'emploi et de croissance. Un salaire minimum et un revenu minimum européens seraient des outils nécessaires à la stratégie Europe 2020.

La réussite de cette politique requiert une solidarité entre les États membres de l'Union européenne pour renforcer la cohésion dans le cadre du marché unique et plus encore dans la zone euro. Le chacun pour soi et la compétition entre les États tirent la dimension sociale vers le bas. La course au moins disant social est contradictoire avec la stratégie Europe 2020.

La participation des partenaires sociaux est essentielle alors qu'au niveau européen et dans de nombreux États, elle reste assez formelle ou insuffisante. Le Sommet social tripartite devrait être le lieu pour les partenaires sociaux européens d'influencer en profondeur la gouvernance économique européenne et la stratégie Europe 2020.

Il est impératif que le social et l'emploi retrouvent toute leur place au sein de l'Union européenne. Les institutions européennes doivent conduire une politique qui respecte les traités en particulier la promotion d'une économie sociale de marché hautement compétitive qui tend au plein emploi et au progrès social, qui combat l'exclusion sociale et promeut la justice et la protection sociales.

Comme le recommande l'avis, il faut donner un rôle central à la stratégie Europe 2020 dans les grandes politiques de l'Union européenne et réviser cette stratégie au regard des objectifs de développement durable. C'est pourquoi, forte de ses convictions, l'UNSA votera l'avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis présenté par Alain Delmas, rapporteur

Nombre de votants 174

Ont voté pour 174

Ont voté pour : 174

<i>Agriculture</i>	M. Bastian, Mmes Beliard, Bernard, Bonneau, M. Cochonneau, Mme Dutoit, MM. Ferey, Giroud, Mmes Imart, Lambert, MM. Pelhate, Pinta, Mmes Serres, Sinay, M. Vasseur.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, MM. Bressy, Crouzet, Mmes Foucher, Gaultier, MM. Le Lann, Liébus, Martin.
<i>Associations</i>	M. Allier, Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Jond, MM. Leclercq, Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mme Boutrand, MM. Duchemin, Gillier, Mme Houbairi, MM. Le Clézio, Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mmes Pajères y Sanchez, Pichenot, Prévost, MM. Quarez, Ritzenthaler.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mme Couturier, MM. Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, M. Louis, Mmes Parle, Simon.
<i>CGT</i>	Mmes Crosemarie, Cru-Montblanc, M. Delmas, Mmes Doneddu, Dumas, M. Durand, Mmes Farache, Hacquemand, MM. Mansouri-Guilani, Michel, Naton, Rabhi, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	MM. Bellanca, Chorin, Lardy, Mmes Medeuf-Andrieu, Millan, M. Nedzynski, Mme Nicoletta, M. Peres, Mme Perrot, M. Porte, Mme Thomas, M. Veyrier.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme de L'Estoile, M. Lenancker, Mme Roudil, M. Verdier.
<i>Entreprises</i>	MM. Bailly, Bernasconi, Mmes Castera, Dubrac, Duhamel, M. Gailly, Mme Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme PrévotMadère, M. Roubaud, Mmes TissotColle, Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes de Béthencourt, Denier-Pasquier, MM. Genest, Guérin, Mmes de Thiersant, Laplante, Mesquida, Vincent-Sweet.
<i>Mutualité</i>	M. Davant, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Djebara, Mme Trelle-Kane.

<i>Outre-mer</i>	MM. Budoc, Janky, Lédée, Omarjee, Paul.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Aschieri, Mme Ballaloud, M. Baudin, Mmes Brishoual, Brunet, Cayet, Chabaud, MM. Corne, Delevoye, Mmes Dussaussois, El Okki, Fontenoy, MM. Fremont, Gall, Geveaux, Mmes Gibault, Gard, Graz, M. Guirkinger, Mme Hezard, MM. Hochart, Jouzel, Kirsch, Le Bris, Mme Levaux, MM. Lucas, Martin, Mmes de Menthon, Meyer, M. Obadia, Mme Ricard, M. Richard, Mme du Roscoât, MM. Soubie, Terzian, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	MM. Capdeville, Noël, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Feretti, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, Therry, M. de Viguerie.
<i>UNSA</i>	M. Bérille, Mme Dupuis, M. Grosset-Brauer.

Annexes

Annexe n° 1 : composition de la section des affaires européennes et internationales

✓ **Président** : Yves VEYRIER

✓ **Vice-Présidents** : Bernard GUIRKINGER et Guy VASSEUR

Agriculture

✓ Henri BRICHART

✓ Karen SERRES

✓ Guy VASSEUR

Artisanat

✓ Rolande SASSANO

Associations

✓ Francis CHARHON

CFDT

✓ Evelyne PICHENOT

✓ Christophe QUAREZ

CFE-CGC

✓ Carole COUVERT

CFTC

✓ Michel COQUILLION

CGT

✓ Fabienne CRU-MONTBLANC

✓ Alain DELMAS

CGT-FO

✓ Marie-Josée MILLAN

✓ Yves VEYRIER

Coopération

✓ Marie DE L'ESTOILE

Entreprises

✓ Jean-François ROUBAUD

✓ Françoise VILAIN

Environnement et nature

✓ Sébastien GENEST

✓ Céline MESQUIDA

Mutualité

✓ Gérard ANDRECK

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

✓ Marie TRELLU-KANE

Outre-mer

✓ Rémy-Louis BUDOC

✓ Christian LÉDÉE

Personnalités qualifiées

✓ Janine CAYET

✓ Hugues GALL

✓ Bernard GUIRKINGER

✓ Olivier KIRSCH

Professions libérales

✓ Régis HOCHART

✓ David GORDON-KRIEF

UNAF

✓ Christiane THERRY

Personnalités associées

✓ Philippe BROOD

✓ Thierry CORNILLET

✓ Françoise DUCROQUET

✓ Alain EVEN

✓ Murielle PÉNICAUD

Annexe n° 2 : liste des personnes auditionnées

- ✓ **M. Stefano PALMIERI,**
*membre du Comité économique et social européen
et président du Comité de pilotage Europe 2020*
- ✓ **M. Etele BARÁTH,**
*membre du Comité économique et social européen
et vice-président du Comité de pilotage Europe 2020*
- ✓ **Mme Elsa LAMY,**
Secrétariat général des affaires européennes
- ✓ **M. Marco MIRA D'ERCOLE,**
*chef de la division « Statistiques auprès des ménages et mesure du progrès »
à la direction des Statistiques de l'OCDE*
- ✓ **M. Philippe Pochet,**
directeur général de l'Institut syndical européen

Le rapporteur s'est, par ailleurs, entretenu avec :

- ✓ **Mme Pervenche BERES,**
députée européenne.

Il adresse, enfin, ses remerciements à :

- ✓ **M. Paul FOURIER,**
*conseiller confédéral à la CGT pour ses conseils avisés et l'appui qu'il lui a apporté
tout au long de la préparation de l'avis.*

Annexe n° 3 : les cinq objectifs de la stratégie Europe 2020

Objectifs Europe 2020¹

Objectifs EU/ États membres	Taux d'emploi (en %)	R&D (en % du PIB)	Objectifs de réduction des émissions de CO ₂ ²	Énergies renouvelables	Efficacité énergétique: réduction de la consommation énergétique (en Ittep)	Déscolarisation précoce (en %)	Enseignement supérieur (en %)	Réduction de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale (en nombre de personnes)
Objectif principal de l'UE	75 %	3 %	-20 % (par rapport au niveau de 1990)	20 %	20 % d'accroissement de l'efficacité énergétique équivalant à 368 Mtep	10 %	40 %	20 000 000
Prévisions UE ³	73,70-74 %	2,65-2,72 %	-20 % (par rapport au niveau de 1990)	20 %	206,9 Mtep	10,30-10,50 %	37,50-38,0 %	Impossible à calculer du fait des méthodologies nationales différentes
AT	77-78 %	3,76 %	-16 %	34 %	7,16	9,5 %	38 %	235 000
BE	73,2 %	3,0 %	-15 %	13 %	9,80	9,5 %	47 %	390 000
BG	76 %	1,5 %	20 %	16 %	3,20	11 %	36 %	260 000
CY	75-77 %	0,5 %	-5 %	13 %	0,46	10 %	46 %	27 000
CZ	75 %	1 % (secteur public uniquement)	9 %	13 %	Non disponible	5,5 %	32 %	Maintient le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale à niveau de 2008 (16,3 % de la population totale), en s'efforçant de le diminuer de 30 000
DE	77 %	3 %	-14 %	18 %	38,30	<10 %	42 %	330 000 (chômeurs de longue durée)
DK	80 %	3 %	-20 %	30 %	0,83	<10 %	Au moins 40 %	22 000 (ménages à faible intensité de travail)
EE	76 %	3 %	11 %	25 %	0,71	9,5 %	40 %	Ramener le taux de risques de pauvreté (après transferts sociaux) à 15 % (17,5 % en 2010)
EL	70 %	En cours de révision	-4 %	18 %	2,70	9,7 %	32 %	450 000
ES	74 %	3 %	-10 %	20 %	25,20	15 %	44 %	1 400 000- 1 500 000
FI	76 %	4 %	-16 %	38 %	4,21	8 %	42 % (définition nationale étroite)	150 000

¹ Tels que définis par les États membres dans leurs programmes nationaux de réforme en avril 2011

² Les objectifs nationaux de réduction des émissions définis dans la décision 2008/408/CE (réduction sur le partage de l'effort) concernent les émissions non couvertes par le système d'échange de droits d'émission seront réduites de 21 % par rapport aux niveaux de 2005. La réduction totale des émissions correspondante sera de 26 % par rapport aux niveaux de 1990.

³ Addition d'objectifs nationaux



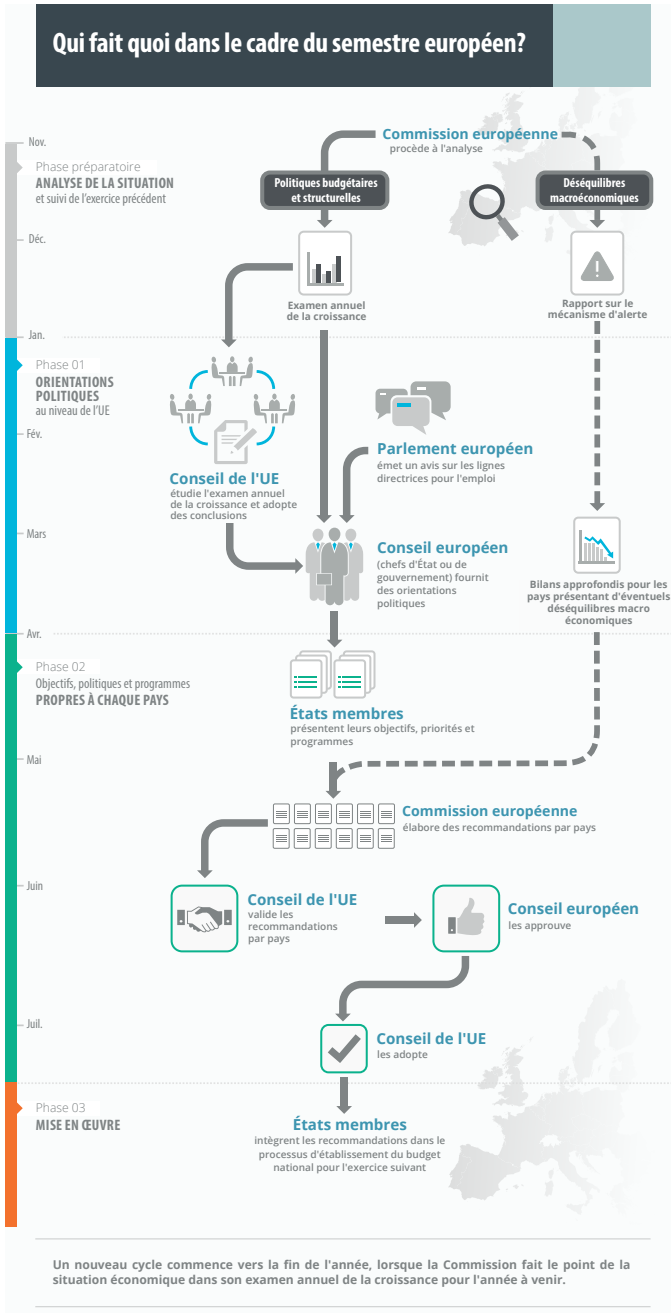
Objectifs Europe 2020

Objectifs des États membres	Taux d'emploi (en %)	R&D en % du PIB	Objectifs de réduction des émissions de CO ₂	Energies renouvelables	Efficacité énergétique: réduction de la consommation énergétique (en Mtep)	Discolorisation précoce (en %)	Enseignement supérieur (en %)	Réduction de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale (en nombre de personnes)
FR	75 %	3 %	-14 %	23 %	34,00	9,5 %	50 %	Réduction d'un tiers du taux de pauvreté ancré dans le temps sur la période 2007-2012, soit 1,6 million de personnes
HU	75 %	1,8 %	10 %	14,65 %	2,96	10 %	30,3 %	450 000
IE	69-71 %	Environ 2 % 2,5 % du PNB	-20 %	16 %	2,75	8 %	60 %	186 000 d'ici 2016
IT	67-69 %	1,53 %	-13 %	17 %	27,90	15-16 %	26-27 %	2 200 000
LT	72,8 %	1,9 %	15 %	23 %	1,14	40 %	40 %	170 000
LU	73 %	2,3-2,6 %	-20 %	11 %	0,20	<10 %	40 %	Pas d'objectif
LV	73 %	1,5 %	17 %	40 %	0,67	13,4 %	34-36 %	121 000
MT	62,9 %	0,67 %	5 %	10 %	0,24	29 %	33 %	6 560
NL	80 %	2,5 %	-16 %	14 %	Non disponible	<8 %	>40 % 45 % prévu en 2020	100 000
PL	71 %	1,7 %	14 %	15,48 %	14,00	4,5 %	45 %	1 500 000
PT	75 %	2,7-3,3 %	1 %	31 %	6,00	10 %	40 %	200 000
RO	70 %	2 %	19 %	24 %	10,00	11,3 %	26,7 %	580 000
SE	Bien plus de 80 %	4 %	-17 %	49 %	12,80	<10 %	40-45 %	Réduction de la proportion de femmes et d'hommes n'appartenant pas à la population active (hors étudiants à plein-temps), de chômeurs de longue durée et de travailleurs en congé maladie de longue durée bien en deçà de 14 % d'ici à 2020
SI	75 %	3 %	4 %	25 %	Non disponible	5 %	40 %	40 000
SK	72 %	1 %	13 %	14 %	1,65	6 %	40 %	170 000
UK	Aucun objectif dans le PNR	Aucun objectif dans le PNR	-16 %	15 %	Non disponible	Aucun objectif dans le PNR	Aucun objectif dans le PNR	Objectifs chiffrés figurant dans la loi de 2010 sur la pauvreté des enfants



COMMISSION EUROPÉENNE

Annexe n° 4 : calendrier du semestre européen



Annexe n° 5 : bibliographie

Christophe Degryse, *Dictionnaire de l'Union européenne*, Larcier, 4^e édition.

Commission européenne, site Europe 2020,
http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm.

Commission européenne, communication, *Le PIB et au-delà : mesurer les progrès dans le monde en mutation*, COM (2009) 433.

Commission européenne, communication, *Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, COM (2010) 2020 final.

Commission européenne, communication, *État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, COM (2014) 130 final.

Commission européenne, *Un nouvel élan pour l'Europe : Mon programme pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique*, Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne, juillet 2014.

Comité économique et social européen avis *Dépasser le PIB – Indicateurs pour un développement durable*, rapporteur Martin Sieckert, octobre 2008.

Comité économique et social européen, avis *Revenu européen minimum et indicateurs de pauvreté* rapporteur Georges Dassis et Seamus Boland, décembre 2013.

Comité économique et social européen, avis *État des lieux de la stratégie Europe 2020*, rapporteur Stefano Palmieri, octobre 2014.

Comité économique et social européen *Vers une Europe 2020 plus efficace : les propositions de la société civile pour renforcer l'inclusion sociale et la compétitivité en Europe*, novembre 2014 (voir ci-dessous site du Comité de pilotage).

Comité économique et social européen, site du Comité de pilotage Europe 2020 :
<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.europe-2020>.

Conseil économique, social et environnemental avis *L'Union européenne à la croisée des chemins*, rapporteur Christophe Quarez, mai 2014.

Conseil économique, social et environnemental, synthèse des réponses des CES nationaux et du Comité économique et social européen au questionnaire sur le rôle et l'avenir des CES en Europe : <http://www.eesc.europa.eu/ceslink/?i=ceslink.fr.annual-meeting-2014>.

Conseil économique, social et environnemental, *Étude Femmes et précarité*, rapporteurs Éveline Duhamel et Henri Joyeux, février 2013.

David Natali et Bart Vanhercke, *Bilan social de l'Union européenne 2012*, Institut syndical européen (ETUI), Observatoire social européen (OSE).

David Natali, *Bilan social de l'Union européenne 2013*, Institut syndical européen(ETUI), Observatoire social européen (OSE).

Eurostat, site dédié à la stratégie Europe 2020 :
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy>.

France Stratégie, *Quels indicateurs pour mesurer la croissance ?* Note d'analyse, septembre 2014.

France Stratégie, *Les divergences sociales en Europe après la crise*, Note d'analyse, février 2015.

OCDE, site sur la mesure du bien-être et du progrès :
<http://www.oecd.org/fr/statistiques/initiative-vivre-mieux.htm>.

OFCE, *Pauvreté et exclusion sociale en Europe : où en est-on ?* :
<http://www.ofce.sciences-po.fr/>

Philippe Pochet, *Pourquoi la stratégie UE 2020 n'est-elle pas appropriée ?*
ETUI Policy Brief, n° 2, 2010.

Philippe Pochet, *UE 2020, Impact sociaux de la nouvelle gouvernance européenne*,
ETUI Policy, Brief n° 5, 2010.

Annexe n° 7 : table des sigles

CDD	Contrat à durée déterminée
CDSEI	Comité du dialogue pour les questions européennes et internationales
CES	Conseil économique et social
CESE	Confédération européenne des syndicats
EAC	Examen annuel de croissance
EM	État-membre
FMI	Fonds monétaire international
GES	Gaz à effet de serre
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MOC	Méthode ouverte de coordination
Mtep	Million de tonnes équivalent pétrole
OCDE	Organisation de coopération et de développement
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
PDM	Procédures des déséquilibres macroéconomiques
PIB	Produit intérieur brut
PNR	Programme national de réformes
PSC	Pacte de stabilité et de croissance
R&D	Recherche et développement
UE	Union européenne



Dernières publications de la section des affaires européennes et internationales

- *Réussir la Conférence climat Paris 2015*
- *L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental*
- *L'Union européenne à la croisée des chemins*
- *Internet : pour une gouvernance ouverte et équitable*
- *Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale*
- *La RSE : une voie pour la transition, économique, sociale et environnementale*

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- *Le stockage de l'énergie électrique, une dimension incontournable de la transition énergétique*
- *L'emploi dans la transition écologique*
- *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*
- *Une école de la réussite pour tous*
- *Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques*
- *Réussir la conférence climat Paris 2015*
- *Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

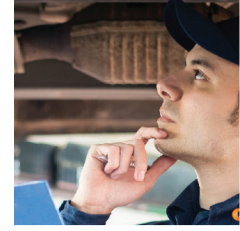
Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411150018-000615 – Dépôt légal : juillet 2015

Crédit photo : 123RF et Alain Delmas

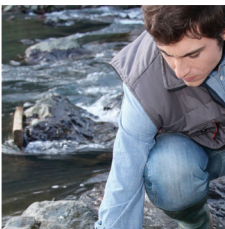


LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Lancée en 2010, la stratégie Europe 2020 met l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen d'améliorer la compétitivité de l'Union européenne et de jeter les bases d'une économie sociale de marché. Aujourd'hui, le bilan qui peut en être dressé à mi-parcours reste mitigé, tout particulièrement dans les domaines de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La Commission, doit avant la fin de l'année, formuler des propositions de révision de la stratégie UE 2020. Avec cet avis, le Conseil économique, social et environnemental souhaite marquer sa conviction du besoin pour l'Union européenne de se doter d'une stratégie globale au service d'une croissance durable. Les améliorations à court terme et les pistes de réforme à long terme qu'il trace s'inscrivent résolument dans cette perspective.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41115-0018 prix : 14,00 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-138671-6



Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*
tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr